

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 19H05'.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de débiter cette séance extraordinaire de notre Conseil provincial du 23 septembre 2019. En vertu des articles 94, 95 et 96 du Règlement d'ordre intérieur relatifs à la police de notre Conseil, j'invite le public et la presse présents à se tenir aux endroits qui leur sont réservés et à garder le silence. Je rappelle à cet égard que tout signe public d'approbation ou d'improbation ou trouble de l'ordre entrainera l'expulsion de l'auditoire.

Je rappelle également qu'en vertu de l'article 96 dudit R.O.I., l'enregistrement des séances est interdit. Néanmoins, ainsi que décidé par le Bureau ce jour, la prise de vidéos est autorisée jusqu'au point 2 dans son intégralité. Par la suite, pour la bonne tenue des débats, j'invite les représentants de la presse à ne plus enregistrer. Ces dispositions s'appliquent également aux Conseillers provinciaux et au public présent.

Je vous remercie de votre compréhension.

Je déclare la réunion du 23 septembre 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Catherine DELCOURT, Gouverneur f.f.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ? M. RASSAA n'est pas là pourtant il était là tantôt. Je pense que la Commission deux est terminée et pourtant il n'a pas pris le train pour revenir...

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE - Mme MARECHAL est absente.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPA ?

M. CAPPA.- M. Alain DECERF est absent et M. Laurent LEONARD est démissionnaire, ou pas encore...

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

M. LE PRESIDENT.- Il le sera jeudi. Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. DERWAHL est absent et Mme NANDRIN va arriver.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Nous nous réunissons ce jour suite à la demande formulée par les groupes ECOLO, PTB et CDH-CSP, conformément à l'article 36 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2019.
- Rapport des représentants de la Province de Liège au sein d'Enodia.
- Audition de la direction générale d'Enodia.
- Audition de la direction générale de Nethys.
- Débat.
- Projet de résolution à adopter par le Conseil provincial.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019.

Avant de commencer nos travaux, je tiens à remercier les différents membres des Conseils d'administration et du management d'ENODIA et de NETHYS d'être présents ce jour.

III. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Pour la bonne organisation de la séance, pour les points 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, je vous propose de ne pas entamer de discussions avant la fin des rapports et présentations mais de poser vos questions à l'issue de l'ensemble de celles-ci.

Par ailleurs, avant de passer au point 2 de l'ordre du jour et afin de me permettre de vous faire un rapport, et en vertu de l'article 18 de notre R.O.I. précité, j'invite Madame Myriam ABAD-PERICK, Première Vice-Présidente, à présider la séance.

Merci Madame la Vice-Présidente, la parole est à vous.

Mme ABAD-PERICK, Vice-Présidente du Conseil provincial (à la tribune).- Merci.

IV.- Rapport des représentants de la Province de Liège au sein d'Enodia

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour.

Chers Collègues, je vous informe que, parmi les représentants de la Province de Liège au sein d'ENODIA, prendront successivement la parole : Monsieur Julien VANDEBURIE, pour le groupe ECOLO ; Monsieur Jean-Claude JADOT, pour le groupe MR ; Monsieur Luc GILLARD, pour le groupe PS.

Je donne la parole à Monsieur Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers Collègues, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial.

Je vais donc vous faire un court rapport parce que finalement mon mandat d'administrateur au sein d'ENODIA ne date même pas d'un an, même si ce fut une année très chargée, en un an on peut voir beaucoup de choses chez ENODIA et un de mes premiers conseils d'administration a porté sur la redéfinition du périmètre.

Malheureusement, cette réunion s'est passée un vendredi en fin de journée, dans laquelle nous avons eu une présentation de la part de la Direction de Nethys, avec son consultant Mac In Say, présentation qui s'est faite malheureusement sans Powerpoint et sans note disponible. Nous devons pour le lendemain rendre une réponse à la Ministre Valérie De Bue sur la redéfinition du périmètre, nous avons dû décider en séance, très rapidement et sans capacité de vérification, de cette redéfinition du périmètre.

Il va sans dire que je me suis abstenu faute d'information, faute de savoir si nous allions dans la bonne ou la mauvaise direction.

Ce qui m'a frappé depuis quelques mois, c'est que nous avons effectivement un document du Parlement wallon, des recommandations, une trentaine, dont on parle souvent chez ENODIA de 34. 34 c'est effectivement pour l'ex conseil d'administration de Publifin, c'est oublier qu'il y a aussi des recommandations qui concernent Nethys et où en fait, d'une certaine manière, la faitière, ENODIA, en est d'une manière ou d'une autre, responsable.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Donc, des recommandations qui ne sont aujourd'hui malheureusement toujours pas mises en œuvre. Un de mes plus grands regrets c'est le fait que des délégués spéciaux du gouvernement ont accompagné pendant une grande partie de l'année 2018, le Conseil d'administration juste avant que je ne l'intègre.

Des délégués spéciaux qui ont été auditionnés par le Parlement le 20 décembre, le même jour que notre Conseil d'administration public. Jour auquel j'ai demandé, tiens, ce rapport sera-t-il un jour transmis aux administrateurs ? Nous ne l'avons jamais officiellement reçu, nous n'en n'avons jamais officiellement débattu.

Je vous invite à le relire, il est plein de recommandations qui si elles avaient été, elles, misent en place, nous auraient peut-être évité l'ensemble du scénario qui s'est aujourd'hui déroulé depuis quelques semaines.

Donc, nos recommandations sur Nethys restent en rade, une des recommandations d'avoir des administrateurs indépendants n'a jamais été mise en œuvre et une autre recommandation d'avoir un conseil supplémentaire à disposition des autres administrateurs publics, qu'ils soient de la Province ou des Communes n'a jamais été mise en œuvre. Nous avons donc toujours été uniquement conseillés par la Direction de Nethys. Et le lien entre eux, cette Direction et le Conseil d'administration d'ENODIA, à savoir la Présidente.

Je dois constater que nous en apprenons plus par la presse que lors des Conseils d'administration, que donc nous sommes engagés dans une course permanente d'informations, ne sachant jamais qui est le mieux informé.

Par contre, nous avons été très occupés par le carve-out de RESA et la situation évidemment de l'ensemble du personnel. Il y a eu d'autres opérations, vous avez certainement vu dans la presse la question de BRUTELE qui nous a évidemment fortement occupés depuis cet été, en fait depuis le printemps.

Et, je voudrais terminer ici, ou on peut en parler pendant des heures je pense, si même pas des jours, que le Conseil d'administration c'est toujours soucieux du statut des travailleurs, de l'ensemble des travailleurs du groupe mais particulièrement évidemment de ceux qui sont visés par cette réforme, redéfinition, on verra ce que ça donnera dans l'avenir, du périmètre.

Donc, en particulier, j'ai une pensée pour eux et pour les travailleurs de l'Avenir, de WBCC, je crois que certains sont présents dans le public, de WIN, d'ELICIO entre autre.

Je ne serai pas plus long, je laisse la parole à mes autres collègues du Conseil d'administration.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. La parole est maintenant donnée à Monsieur le Président Jean-Claude JADOT.

M. JADOT, Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, permettez-moi de vous dresser le rétroacte de ce dossier.

Désigné administrateur de Publifin en mars 2017 pour représenter notre assemblée, je pense être le dernier des conseillers provinciaux encore en activité à avoir suivi ce dossier depuis le début de cette saga.

En fin d'année dernière, également désigné en tant que représentant provincial, je suis chargé comme vice-président du Conseil d'Administration d'ENODIA.

Je rappelle toutefois que le vice-Président provincial ne peut présider le Conseil d'administration ; celui-ci doit obligatoirement être un représentant des Communes conformément au décret wallon réorganisant les intercommunales.

Entrons dans le vif du sujet. Le Conseil d'administration 14 décembre 2018 auquel il vient d'être fait allusion, lequel est composé suite aux élections communales et provinciales d'octobre 2018.

A l'ordre du jour de ce CA, il nous a été présenté le groupe ENODIA / NETHYS et ses filiales dont les principaux pôles d'activités sont notamment, je le rappelle : les télécoms – VOO, les médias et la presse – l'Avenir, la connectivité – WIN, les énergies renouvelables – ELICIO et les assurances INTEGRALE. C'est ce qui nous préoccupe aujourd'hui. Notons également qu'à cette période le dossier RESA est en cours de finalisation avant de revenir sous la tutelle directe d'ENODIA.

Lors de ce Conseil et suite aux différents échanges intervenus, le Conseil d'Administration adopte la note d'orientation stratégique que l'on peut résumer comme suit : en regard de l'évolution des législations applicables à une intercommunale le groupe est amené à migrer d'un état de société industrielle évoluant en mode concurrentiel vers un holding détenant des participations en mode minoritaire.

Dans ce but, le Conseil d'Administration charge le CA de NETHYS d'adopter et de nous présenter toutes les dispositions utiles en vue de faire évoluer le périmètre des activités du groupe.

En clair, à mes yeux, nous nous préparons à la vente de la majorité voire de la totalité des sociétés évoluant dans un milieu concurrentiel.

Ceci étant fait, au cours du premier trimestre 2019, notre attention s'est surtout portée sur l'élaboration des comptes de résultats et bilan du groupe, des remous propres au secteur des médias et de la presse et surtout, bien entendu, à la transformation de RESA en intercommunale.

Deux nouvelles problématiques sont néanmoins présentées au Conseil d'ENODIA du 29 mars 2019 : un, le dossier de rachat des parts de BRUTELE où il nous est demandé de déposer une offre non liante. Notre intervention dans ce processus est indispensable puisque dans le projet présenté c'est ENODIA qui doit reprendre BRUTELE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Deux, la problématique de FINANPART, société intermédiaire entre ENODIA et NETHYS. Le 27 mars, j'avais en effet demandé que soit analysée au Conseil d'Administration la dissolution de la S.A. FINANPART. Cette société utile pour restructurer RESA Intercommunale était devenue inutile au vu de l'évolution de RESA.

La réponse qui m'a été faite est que la nécessité de réaliser une étude juridique allait prendre un certain temps et que cette étude juridique visait à avaliser la nécessité de dissoudre cette société. Pour information, la Ministre Valérie DEBUE avait formulé la même demande de dissolution le jour précédent.

Ce même jour, il nous est rapporté que la filiale INTERGRALE a déjà sollicité le même type d'étude auprès de notre conseil juridique mais, surprise, celle-ci est jugée trop technique et ne peut donc nous être présentée. Cette proposition a, vous vous en doutez, soulevé de vives réactions auprès de nos collègues juristes.

Lors du Conseil d'ENODIA, deux mois plus tard du 29 mai 2019, ayant appris la tenue d'un CA important au sein de NETHYS le 22 mai précédent, nous avons souhaité être informés des décisions adoptées lors de celui-ci.

La Directrice générale ff d'ENODIA nous a indiqué n'être aucunement informée des décisions intervenues et que l'Administrateur-délégué de NETHYS, qui d'habitude participe à toutes nos réunions est retenu à Bruxelles et ne peut se rendre disponible pour en rendre compte.

Nous faisons acter au PV que nous voulons disposer d'un compte rendu synthétique sur les principales décisions adoptées par NETHYS et ce, avant d'en apprendre le contenu par voie de presse, cher Julien.

Suite à cette réunion assez tendue, il est décidé d'organiser un nouveau CA rapidement afin d'assurer le suivi des dossiers qui se tiendra finalement le 20 juin et dont le seul point inscrit à l'ordre du jour est : information par NETHYS des décisions prises dans le cadre de la redéfinition du périmètre de consolidation de ses activités sectorielles.

Ce Conseil, tendu, a débuté de manière surréaliste par une introduction de la Présidente nous expliquant sur seul Stéphane MOREAU va décider de ce qu'il va nous dire et que c'est la liberté de NETHYS de nous informer et ce sans obligation aucune. Et que ce qui va nous être dit est bien entendu tout à fait confidentiel.

Ces propos m'ont donné l'impression que les informations données étaient choisies et incomplètes.

Personnellement, j'ai eu le sentiment qu'on ne nous faisait absolument pas confiance mais que comme nous devons intervenir directement avec BRUTELE, il fallait toutefois bien nous informer d'un accord de non divulgation sur le pôle Télécom était engagé avec des pénalités importantes en cas de fuite d'information.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Concrètement, on nous a fait comprendre que dès que la reprise de BRUTELE sera effectuée on doit se tenir prêt à tenir un Conseil d'Administration en urgence pour entériner la vente de VOO en tout ou en partie et bien entendu aucun nom ni aucun prix n'est cité.

Il nous est également demandé de rendre deux avis conformes sur des opérations réalisées par le CA de NETHYS dont celui de se désengager des titres de presse français. Mais, lors de ce Conseil, à aucun moment, il nous a été donné des informations quant à la cession de WIN et d'ELICIO.

Le 25 juin, nous tenons à nouveau un Conseil d'Administration plus administratif durant lequel le dossier FINANPART est abordé. Et l'avis juridique sollicité par INTEGRALE nous sera enfin transmis quelques jours plus tard. Il sera longuement débattu et critiqué lors du Conseil du 12 juillet aucun je n'ai pu participer étant à l'étranger.

Néanmoins, à la lecture de celui-ci, je relève que deux problèmes ou plutôt deux exigences supplémentaires sollicitées pour les administrateurs de NETHYS risqueraient d'intervenir. A posteriori et sur base des données actuelles, ces deux exigences qui pouvaient paraître normales s'avèrent être des clés du dossier actuel.

Il s'agit des problématiques liées aux rémunérations et aux conflits d'intérêts.

Au Conseil du 22 août, la suppression de FINANPART est de nouveau longuement évoquée. Une nouvelle analyse juridique est sollicitée. Mais plus grave à mes yeux, la Présidente nous informe que la position du CA de NETHYS est ferme : en effet, il estimerait que la suppression de FINANPART mettrait en péril la continuité de la gestion de NETHYS.

Je m'insurge contre ce chantage appuyé par d'autres administrateurs et je demande la convocation d'un conseil commun NETHYS / ENODIA pour examiner cette problématique.

Quelques jours plus tard, nous recevons une convocation. A l'ordre du jour par de conseil commun, il n'est pas fait mention de la suppression de FINANPART mais bien une fois de plus de la prise de connaissance d'un nouvel avis juridique.

Face à cette situation, le Collège provincial a mandaté le 5 septembre dernier, notre Député-Président également administrateur d'ENODIA à exprimer la position de notre institution sur NETHYS / ENODIA à savoir, dans les grandes lignes : confirmer la suppression de FINANPART ; solliciter un avis extérieur à la société quant à la valorisation des actifs ainsi que le respect des règles en vigueur en la matière, et enfin d'inviter une nouvelle fois ENODIA d'obtenir les précisions utiles et nécessaires à propos d'une éventuelle vente de ses actifs et notamment quant aux délais endéans lesquels l'avis conforme sera sollicité à ce propos.

Durant le CA du mercredi 11 septembre, excusez-moi d'insister sur les dates mais c'est relativement important, nous avons eu de nouveau un long débat sur la suppression de cette filiale. Une nouvelle fois, on nous a rappelé la position du CA de NETHYS plus spécifiquement sur la notion de « prise illégale d'intérêts » qui pèseraient sur les administrateurs de NETHYS dans l'exercice de leur mandat.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nous avons néanmoins estimé qu'il était inutile d'entendre les différents avocats présents dans les locaux pour débattre de ce sujet et nous avons pris la décision de supprimer FINANPART.

Malgré notre position ferme et à la surprise du management d'ENODIA, il nous a été de nouveau expliqué la nécessité d'utiliser FINANPART dans l'opération du rachat de BRUTELE. Une fois de plus on nous rappelle que NETHYS ne veut pas supprimer FINANPART ou à tout le moins, lorsque l'ensemble des opérations de privatisation sera terminée. Nous avons malgré ça maintenu notre décision de supprimer.

Un de nos collègues du Conseil d'Administration a soulevé alors des remarques, et il avait demandé qu'on les apporte au préalable, qui rejoignent ne tous points les demandes de la Province, à savoir : des explications quant à la méthodologie suivie pour préparer les opérations de valorisation et en particulier la manière par laquelle la recherche de candidats acquéreurs et leur mise en concurrence a pu être organisée ; la possibilité de faire vérifier, en notre nom, par un tiers tant la valorisation de la cession des actifs que la légalité des opérations ; vérifier le fait que chaque opération à intervenir soit irréprochable tant sur le fond que sur la forme afin de garantir nos intérêts et donc ceux de la Province et des Communes associées ; il attirait également à notre souhait impératif d'obtenir des garanties en matière de maintien de l'emploi, de dividendes et d'affectation à long terme du personnel statutaire...

Notre Député Président, au nom de la Province, a repris avec force les mêmes demandes et a souhaité que celles-ci soient actées.

Pour toute réponse à ces questions, il nous a été dressé un exposé, destiné à nous rassurer, sur la notoriété, le professionnalisme et l'intégrité du Conseil d'Administration de NETHYS pour mener ces opérations à bien.

Il nous a été rappelé l'absolue nécessité de confidentialité des propos tenus, soit pas grand-chose comme nouvelle, et on nous a assuré la tenue prochaine d'un Conseil conjoint ENODIA / NETHYS.

Autre élément ce jour, il nous a été confirmé que le top management de NETHYS allait quitter nos sociétés et poursuivre leurs carrières respectives dans la sphère des activités privatisées.

Nous avons donc décidé de mandater PWC et un cabinet juridique afin de s'assurer que les demandes de la Province et des différents administrateurs seraient respectées.

En rapport avec la problématique BRUTELE je pense que, beaucoup d'entre nous lors de cette réunion, nous n'abordions que la problématique VOO.

En sortant de cette réunion, j'avais personnellement le sentiment qu'on voulait manifestement faire en sorte que l'on en sache le moins possible car comme vous le savez les mandataires politiques parlent beaucoup trop par rapport aux personnes habituées à évoluer dans le monde des affaires.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Excusez-moi d'avoir été long mais je pense que c'était indispensable de refaire cet historique pour bien comprendre ce dossier et surtout les données dont nous disposions avant les révélations dans la presse, le vendredi 13 septembre.

Vendredi 13 à 20 heures, nous recevions une convocation pour un CA conjoint, le lendemain où la première préoccupation de NETHYS est de trouver l'auteur de la fuite, responsable d'un préjudice important.

NETHYS réfute avoir travaillé dans le secret ; il a travaillé dans la confidentialité nécessaire aux affaires. Je n'ai pas bien vu la différence.

Le sujet s'est porté sur le dossier VOO pour lequel il y aurait eu plusieurs offres d'opérateurs et de price equity et qu'une mise en concurrence aurait été réalisée.

Ensuite, il nous a été confirmé qu'un accord définitif non réversible mais suspendu à l'accord de BRUTELE a bien été conclu le 22 mai 2019.

D'autre part, on nous informe qu'il y a des accords définitivement engagés non réversibles tant pour WIN que pour ELICIO.

Toutes ces opérations ont été conclues lors du CA de NETHYS du 22 mai soit avant l'application du décret wallon relatif aux intercommunales fixées au 24 mai 2019.

NETHYS a considéré par conséquent que l'avis conforme du CA d'ENODIA n'était pas indispensable. Il nous est lu un avis de la Cour constitutionnelle confirmant cette situation.

A plusieurs reprises, le CA d'ENODIA a sollicité une estimation du coût, par la bouche de notre Député-Président, le coût à subir en cas de désaccord des engagements pris par le CA de NETHYS, aucune réponse n'a été fournie à ce sujet.

Seules les informations relatives à la vente de VOO nous ont été communiquées. Celles-ci doivent désormais être vérifiées. Par contre, pour WIN et ELICIO, rien n'a été précisé quant à d'éventuelles offres reçues voire sollicitées.

Au terme de ce dernier Conseil d'administration, différentes questions se posent selon moi. Un : la question de l'opportunité de vendre à un price equity au lieu d'un autre opérateur ; deux : la vente de WIN et ELICIO à des sociétés constituées par des administrateurs de NETHYS si elle est légale, elle est pour autant déontologiquement difficile à accepter.

Pour votre information, les sociétés acquéreuses ont été constituées le 12 juillet 2019, donc après la vente des deux sociétés.

A mes yeux, qu'un Conseil d'Administration vendent une partie de ses activités à certains de ses administrateurs en faisant tout pour que ces décisions ne puissent être contrôlées ou vérifiées est inacceptable. D'autant plus, au vu des différentes stratégies menées pour retarder la suppression de FINANPART d'éviter l'avis conforme d'ENODIA.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Enfin, en tant qu'administrateur et vice-Président d'ENODIA, je tiens à déclarer qu'en ce qui concerne ces deux sociétés WIN et ELICIO, à aucun moment, je n'ai été informé ni entendu parler d'éventuelles offres d'acquisition.

Pour ma part, je confirme les propos contenus dans le communiqué rédigé par ENODIA le 14 septembre dernier lequel revendique : le contrôle de la valorisation des actifs, ceci dit en passant, en 2017 à une autre époque, nous avons des estimations que je me suis fait un plaisir d'aller rechercher pour pouvoir comparer à un moment donné. Deux, les garanties nécessaires sur la légalité des opérations envisagées et notamment sur les conflits d'intérêts qui pourraient être rencontrés. Trois : la vérification de la pérennité de l'emploi et de l'activité économique en région liégeoise et quatre, faire en sorte que l'avis conforme d'ENODIA qui doit être donné pour entériner ou non ces opérations, c'est indispensable.

J'ajouterais également la nécessité de tenir un débat avec l'ensemble des actionnaires d'ENODIA (la Province et les Communes associées) quant à l'affectation des montants issus de la vente de ces actifs.

Et je tiens à terminer cette trop longue intervention par une réflexion émise par un éminent juriste international lors d'un Conseil d'administration que nous avons eu. Il m'a dit à un moment donné « Monsieur, le droit et l'éthique sont incompatibles dans ce type d'opération... ».

Pour ma part, en tant que mandataire public, j'estime que le droit et l'éthique doivent impérativement se rencontrer.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Président. J'appelle à présent à la tribune le Député provincial – Président Monsieur Luc GILLARD.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

C'est en ma qualité à la fois de Président du Collège provincial mais également d'Administrateur d'ENODIA depuis le 30 novembre 2018 que je m'adresse à vous ce soir.

Pour poser les bases de mon propos, je tiens à vous dire l'engagement qui a été le mien depuis ma désignation en qualité d'administrateur dans cette structure. Dois-je vous rappeler que la Province de Liège est l'actionnaire majoritaire avec plus de 5 millions parts soit 53,91 % du capital.

Pour rappel, les dividendes perçus annuellement jusqu'ici sont de l'ordre en moyenne de 6,5 millions d'euros. Vous imaginez l'impact sur le budget provincial !

Vous l'ignorez peut-être, la Province de Liège a également souhaité, depuis de nombreuses années, rétrocéder aux Communes un pourcentage de son propre dividende.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Pour faire simple, il est inutile de rentrer dans le détail trop technique mais, comme évoqué, notre dividende devrait être de près de 54 % de ce qui est distribué. En réalité la Province rétrocède plus de la moitié de celui-ci aux communes associées. En effet, la Province de Liège perçoit moins de 20 % du total des dividendes versés. Et ce, dans la perspective de sa mission première de soutien aux pouvoirs locaux et de supracommunalité, il fallait le rappeler.

Au-delà de cet investissement important pour la Province, le groupe ENODIA – NETHYS, représente plus de 3.000 emplois directs et indirects. Depuis presque trois ans, ces collaborateurs sont mis à rude épreuve, ils vivent dans le doute, le stress et en attente de sérénité.

ENODIA – NETHYS, c'est un centre décisionnel à Liège et des emplois pour les habitants de la province.

Dès lors, c'est conscient de ces enjeux fondamentaux que j'ai accepté d'intégrer le Conseil d'administration d'ENODIA.

Loin de moi l'idée d'alourdir cette séance avec des rétroactes supplémentaires mais comme les personnes qui m'ont précédé à la tribune, il me paraît nécessaire de revenir sur le passé pour comprendre la situation complexe que nous connaissons aujourd'hui.

Les révélations de décembre 2016 relatives aux comités de secteur et celles de janvier 2017 concernant les rémunérations du management à la suite desquelles une motion de méfiance est déposée au Parlement Wallon par deux groupes politiques. Le Ministre en charge des Pouvoirs locaux de l'époque, démissionne fin janvier.

Le 16 février 2017, la Commission d'enquête parlementaire « chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin » est installée. PS, MR, CDH participent à cette Commission, de même qu'un représentant de chaque parti de l'opposition (Ecolo, PTB et J'existe).

S'en suivent des semaines d'auditions pour aboutir en juillet 2017 au rapport de la Commission qui comprend notamment 84 recommandations adressées au groupe PUBLIFIN – NETHYS.

Je ne reviendrai pas sur les démissions ou les exclusions, le débranchement de prise, les dépôts de plaintes et autres événements liés directement ou indirectement à ce dossier et qui ont aussi jalonné ce premier semestre 2017.

Par contre, je souhaite citer les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire spécifique au groupe ENODIA et qui étaient toujours pendantes à la date de mon entrée au CA en novembre dernier :

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Je vous passe à quel titre, troisième partie, deuxièmement, 5ème recommandation : « engager les organes des différentes entités du groupe PUBLIFIN-NETHYS, en concertation avec le Gouvernement, et en pleine considération des enjeux liés à l'emploi, à repenser le fonctionnement et le périmètre d'intervention du groupe dans le strict respect de la Constitution et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vigueur et à venir, notamment en envisageant de céder à des tiers certaines participations, liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique, ou de céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'intervention de l'intercommunale ».

Une autre recommandation était d'« imposer que toute restructuration et modification des structures existantes en lien avec les intérêts communaux gérés par une intercommunale implique nécessairement : une décision préalable des différents conseils communaux et le cas échéant provinciaux sur base d'une présentation de l'intercommunale avec un plan stratégique ; le cas échéant, la consultation obligatoire des autorités de régulation ; une mesure de tutelle spéciale d'autorisation ; un mécanisme de sortie facilitée pour les communes en désaccord ».

Dernière recommandation que je souhaite citer : permettre aux associés de reprendre le contrôle effectif et direct de NETHYS par la suppression de FINANPART.

Par ailleurs, il me paraît important de préciser que le rapport de la Commission imposait de la part du groupe l'envoi d'un rapport trimestriel devant rendre compte de l'évolution des impositions régionales.

Ces rapports se sont commués à partir de janvier 2019 en rendez-vous mensuels avec la Ministre de Tutelle, Valérie De Bue.

Au jour d'aujourd'hui, ce sont donc 31 recommandations sur 34 qui sont totalement rencontrées pour le groupe ENODIA ; une est en passe de l'être puisque c'est la décision prise en septembre dernier de supprimer FINANPART.

Un autre élément important également pour la bonne compréhension de ce dossier complexe est l'instauration du décret gouvernance de 28 mars 2018 qui retire ce qu'on appelle la prépondérance provinciale c'est-à-dire la possibilité pour les Provinces d'être majoritaire dans les Conseils d'administration et de pouvoir assurer la présidence de ceux-ci lorsqu'elle est majoritaire. Ce n'est pas rien !

C'est dans ce contexte et suite à un courrier reçu de la Ministre en charge des Pouvoirs locaux mettant en demeure l'intercommunale sur différents points, que le 14 décembre dernier, le Conseil d'administration d'ENODIA, nouvellement installé donne le mandat suivant au CA de NETHYS :

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

« A l'issue de cet exposé et des échanges intervenus, le Conseil d'Administration adopte, à la majorité moins une abstention, M. VANDEBURIE nous l'a rappelé, la note d'orientation stratégique exposée par l'Administrateur-délégué de Nethys ; en effet au regard de l'évolution des législations applicables à l'Intercommunale et des contraintes réglementaires de diverses natures, le Groupe est amené à migrer d'un état de société industrielle évoluant en monde concurrentiel vers une holding détenant des participations stratégiques en mode minoritaire. Le Conseil d'Administration charge par ailleurs le Conseil d'Administration de Nethys d'adopter toutes les dispositions utiles en vue de faire évoluer le périmètre des activités du groupe en ce sens ».

Depuis ce mandat, c'est au rythme de deux conseils d'administration par mois que nous nous sommes réunis afin de continuer la gestion de la société et principalement le carve-out de RESA. Il fallait donc extraire RESA hors de NETHYS et le retransformer en une intercommunale pure notamment. Au cours de ces réunions, à aucun moment nous n'avons eu rapport de l'état d'avancement du mandat donné à NETHYS, comme l'a précisé Jean-Claude JADOT.

C'est à partir de fin août et de différentes parutions d'informations dans les médias et de rumeurs que j'ai souhaité, en vue du Conseil d'administration du mercredi 11 septembre 2019, que le Collège provincial prenne la décision suivante, et je vais vous la lire in extenso :

Le Collège provincial prend connaissance de l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration de l'intercommunale ENODIA, qui se tiendra le mercredi 11 septembre 2019, libellé dans les termes suivants :

« La Présidente expose l'ordre du jour comme étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2019 ; assez classique,
- Audition de l'agent Y. ;
- Cas de l'agent X. ;
- Situation de FINANPART ;
- Opération de rachat des parts de capital de BRUTELE SCRL – état d'avancement des négociations ;
- Divers ;
- Rappel de la date de la prochaine séance ».

Rappelle que nonobstant le fait qu'elle ne détienne plus, en application du C.D.L.D., je vous l'ai expliqué, la majorité des voix au sein du C.A. et n'en assure plus la présidence, la Province de Liège reste l'actionnaire majoritaire de l'intercommunale ENODIA ;

Rappelle sa volonté d'être particulièrement attentif à l'avenir de cette intercommunale en termes d'emplois, de maintien des centres décisionnels en Province de Liège, de services aux communes et aux citoyens mais aussi d'économie, la sous-traitance notamment ;

Décide, dans le cadre de la défense des intérêts de la Province de Liège, à propos des points 4 et 5 de cet ordre du jour :

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

- D'exiger l'application de la décision prise par le Conseil d'administration de PUBLIFIN de supprimer FINANPART conformément à ce qui a été recommandé par la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe PUBLIFIN constituée au sein du Parlement de Wallonie et ce, dans les plus brefs délais, sauf pour la Province à acquiescer, dans le prolongement des débats à intervenir sur le sujet, la conviction, après un examen attentif de motifs précis qui lui seraient présentés, d'une impérieuse nécessité de maintenir cette structure en raison d'une incontournable exigence juridique ;

- De solliciter un avis extérieur à la société quant à la valorisation des actifs qui pourraient être vendus et au respect des règles en vigueur ou, à tout le moins, d'exiger que le C.A. d'ENODIA soit accompagné d'experts en la matière ;

- Enfin, d'inviter ENODIA à obtenir de NETHYS les précisions utiles et nécessaires à propos d'une éventuelle vente de ses actifs et notamment quant aux délais endéans lesquels l'avis conforme d'ENODIA sera sollicité à ce propos.

Et on décide donc de me charger, en ma qualité d'administrateur d'ENODIA, d'exprimer ces positions du Collège provincial chaque fois que nécessaire tant lors des délibérations que lors des prises de décisions à advenir à ces sujets à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de l'intercommunale précitée ;

On approuve le projet de courrier destiné à informer Monsieur JADOT Jean-Claude, en qualité de Président du Conseil provincial, de la position adoptée par le Collège provincial telle qu'exprimée et à l'inciter à la défendre conjointement avec Monsieur le Député provincial-Président, c'est-à-dire moi-même ;

Sur base de cette décision, le Conseil d'administration d'ENODIA du mercredi 11 septembre a décidé la suppression de FINANPART dans les plus brefs délais et a mandaté avis extérieur à la société quant à la valorisation des actifs qui pourraient être vendus et au respect des règles en vigueur. Concernant l'avis conforme, le PV acte la demande.

C'est suite à de nouvelles parutions dans la presse concernant des ventes supposées de filiales qu'un Conseil d'administration commun ENODIA – NETHYS s'est réuni en urgence le samedi 14 septembre dernier.

Durant plus de 8h30 de réunion, nous avons pu découvrir le travail effectué par NETHYS suite au mandat que nous avons délivré précédemment.

Jeudi dernier, le 19 septembre, j'ai souhaité que le Collège provincial prenne la décision suivante :

Se rappelle sa décision du 5 septembre 2019, que je viens de vous lire in extenso :

Prend connaissance de l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration de l'intercommunale ENODIA, qui se tiendra le mercredi 25 septembre 2019 libellé, à l'époque, dans les termes suivants : « La Présidente expose l'ordre du jour comme étant le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2019 ;
- 2) Suivi de la séance conjointe des Conseils d'Administration d'Enodia et de Nethys du 14 septembre 2019 relative aux opérations de redéfinition du périmètre des activités concurrentielles de Nethys - présentation du rapport par Me MATRAY et décision ;
- 3) Opération de rachat des parts de capital de Brutélé SCRL – état d'avancement ;
- 4) Reporting des activités de Resa SA et Nethys SA ;
- 5) Rapport de délégation du fonctionnaire dirigeant local sur les actes du service journalier ;
- 6) Cooptation d'un Administrateur, en l'occurrence un administrateur PT, représentant les Communes associées (point porté à l'ordre du jour à titre conservatoire dans l'attente d'une position de la Tutelle) que nous espérons qui sera favorable ;
- 7) Divers ;
- 8) Rappel de la date de la prochaine séance. »

Et donc, on réitère les termes de sa décision précitée du 5 septembre 2019 et le mandat qu'elle contient, lesquels demeurent donc, nonobstant les rétroactes enregistrés depuis lors, pleinement d'actualité ;

Décide de confier à un expert indépendant ou à un collège d'experts indépendants la charge de réaliser une mission d'audit et/ou de due diligence dont l'objet sera de permettre à la Province de Liège de s'assurer que l'information reçue ou à recevoir sur les opérations de cession et de réorganisation d'activités envisagées à propos d'ENODIA et NETHYS est correcte et qu'elle constitue une base valable pour :

- d'une part, déterminer la valeur réelle des activités à céder et, le cas échéant, l'adéquation du prix de la cession envisagé ;
- d'autre part, obtenir les garanties nécessaires quant à la licéité des opérations envisagées et notamment quant à une absence de conflit d'intérêt dans le chef des organes des entités concernées ou des titulaires de fonctions dirigeantes au sein de ces entités ;
- enfin, permettre à la Province de Liège de prendre toutes décisions utiles à ce propos, dans le respect de son obligation générale de vigilance.

Décide que cette mission ne sera cependant confiée par la Province de Liège à l'opérateur qui serait ainsi désigné que si et dans la mesure où, lors de sa prochaine réunion, le C.A. d'ENODIA ne dispose pas d'un rapport complet et circonstancié, émanant de l'expert qu'il a désigné à cette fin, quant à la valorisation des actifs qui pourraient être vendus et quant au respect des règles de droit applicables aux opérations envisagées.

Décide de permettre aux Communes de la Province de Liège associées à celle-ci au sein de l'intercommunale ENODIA de bénéficier de tous les éléments d'informations et des conclusions qui seraient contenus dans la mesure d'instruction décidée ci-avant.

Depuis cette décision, j'ai réuni un Collège extraordinaire ce jour ayant pour seul point à l'ordre du jour le principe d'un marché public de services quant à la désignation d'un consultant juridique et financier qui accompagnera les prochaines décisions des administrateurs provinciaux. Et nous voici ensemble maintenant.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Que les choses soient claires, je ne souhaite pas refaire l'histoire. La Commission d'enquête parlementaire demandait bien la redéfinition du périmètre et la vente de certaines filiales. Revenir là-dessus est totalement illusoire.

Ma préoccupation, et je suis certain, celle de la majorité d'entre vous, c'est le maintien de l'emploi, du centre décisionnel à Liège et la garantie de la défense des actionnaires provinciaux et communaux.

La majorité PS - MR en place à la Province a pris ses responsabilités, tout comme le groupe ECOLO. Le PTB a mis six mois avant de désigner un administrateur. Le CDH préfère la technique de l'autruche et n'occupe pas son siège au sein du C.A. d'ENODIA.

La critique est aisée mais la prise de responsabilité, dans l'intérêt de tous, c'est ça qui fait avancer les choses !

Mon souhait est que toutes les décisions à prendre pour l'avenir de la société puissent être prises avec le sérieux et la sérénité nécessaire. L'enjeu est trop grand. Il en vaut la peine.

C'est pourquoi, je demande à l'ensemble des groupes politiques qui forme le Conseil provincial de voter la résolution qui propose de charger les cinq administrateurs provinciaux de prendre connaissance, lors de la séance du Conseil d'administration d'ENODIA y consacré, des informations qui leur seront communiquées quant aux opérations de redéfinition du périmètre des activités concurrentielles de NETHYS et de ne prendre aucune décision en attendant l'examen des rapports commandés par le Conseil d'administration d'ENODIA et le cas échéant par la Province de Liège.

Ce délai permettra une analyse sereine des éléments qui seront présentés.

Dès lors, je souhaite qu'un nouveau CA soit convoqué dans un délai raisonnable, ce qui permettra d'avoir la certitude de prendre la décision la plus pertinente pour l'avenir des travailleurs et dans la défense d'intérêts des actionnaires.

Chers Collègues, loin de nos divergences politiques, tentons de prendre ensemble nos responsabilités d'élus. Des décisions constructives pour le développement de notre région et surtout dans l'intérêt public.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour et comme annoncé en début de séance, j'invite les représentants de la presse ainsi que les Conseillers provinciaux et le public présent à ne plus enregistrer.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019**V.- Audition de la direction générale d'Enodia**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour. Madame Carine HOUGARDY, Directrice générale f.f. d'ENODIA a souhaité ne pas procéder à une présentation et répondra aux questions que vous lui poserez à l'entame du point 5.

Madame Carine HOUGARDY, Directrice générale f.f. d'ENODIA (de son banc).- Si vous le permettez Mme la Présidente. Je n'ai en effet pas préparé mais je peux tout à fait...

Mme LA PRESIDENTE. – Et bien venez à la tribune alors ! J'ai suivi les directives... pour une fois. Vous avez la parole il n'y a pas de problème.

Mme HOUGARDY, Directrice générale f.f. d'ENODIA (à la tribune).- Merci beaucoup.

Monsieur le Député-Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs les Conseillers, je m'appelle en effet Carine HOUGARDY, je suis Directeur général ff d'ENODIA depuis le 14 décembre 2018.

Donc, c'est-à-dire le jour où le mandat a été confié à NETHYS de prendre toutes les dispositions utiles en vue de redéfinir le périmètre d'activités du Groupe et dans cette tâche d'ailleurs, le Conseil d'Administration m'a désignée parce qu'il souhaitait également appliqué une recommandation de la Commission d'enquête visant à ce que ENODIA dispose d'un management propre, a également été désigné à cette fin M. Bertrand DEMONCEAU qui est présent ici également et qui assure la fonction de Directeur général adjoint ff.

Je ne souhaite pas... je répondrai bien évidemment vu que vous souhaitez m'entendre, je ne souhaite pas émettre de sentiment ou un avis personnel. Je pense que cela ne doit pas faire partie de ma fonction et à tout le moins pas dans ce cadre.

Je souhaiterais néanmoins dire deux, trois choses par rapport à ce qui vient d'être dit, ce qui vient d'être relaté par les différents Administrateurs avec chacun sa sensibilité et chacun également son appartenance politique.

Je tiens à dire que, je m'exprime en mon nom personnel mais si Bertrand estime que je ne dis pas les choses telles qu'elles sont, n'hésitez pas à demander la Vice-Présidente si tu peux venir. Je pense être quelqu'un de très franc. Pour les personnes qui me connaissent, je suis quelqu'un de très carré et j'essaie dans le cadre de mes attributions de veiller au respect des procédures et de la législation.

En ce qui concerne ici la redéfinition du périmètre, ce qui a été dit au niveau des différents mandats qui ont été donnés sont exacts. Donc, il y a bien un mandat qui a été donné le 14 décembre mais un mandat que moi-même à titre personnel je n'avais pas eu l'occasion de voir ou de débattre, non pas pour me tirer d'affaire, ce n'est sûrement pas ça, mais je vous dis, vraiment au niveau du management, le mandat a été donné et les différentes prises de connaissance du Conseil d'Administration par rapport l'exécution de ce mandat sont en effet très limités.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Il y a eu effectivement dans le temps la concrétisation de l'autonomisation de RESA, je pense que c'est vraiment quelque chose de très important et qui a vraiment occupé les différents managements parce que là, il y avait trois managements en cours au niveau tant de RESA, de NETHYS qu'ENODIA.

Je peux attester vraiment que lors des débats des différents débats du Conseil d'Administration d'ENODIA, et j'ai pu m'en rendre compte également dans le CA précédent dans sa composition précédente également, le Conseil d'Administration d'ENODIA a toujours eu à cœur l'emploi et l'ancrage local ici en région liégeoise et l'emploi ; l'emploi c'est au niveau du groupe, c'est vraiment quelque chose d'important et je pense que le CA a démontré sa volonté de préserver l'emploi et de préserver l'ensemble de, je vais dire, des qualités et des différentes données afférentes au personnel. Je pense vraiment que dans l'opération d'autonomisation de RESA et le transfert de presque 700 personnes, les choses ont été faites dans les règles et dans le plus grand respect des travailleurs.

A titre personnel, parce que c'est ça aussi qui est un peu plus douloureux et c'est pour cela que je tiens vraiment à dire que le Conseil d'Administration d'ENODIA a toujours eu le personnel à l'esprit et l'a réitéré et l'a encore réitéré le 11 septembre et l'a encore réitéré le 14 septembre, c'est parce que même moi, à titre personnel, j'ai la prétention de connaître si pas de visage mais au moins de nom l'ensemble, 90 % du personnel d'ENODIA et également certains membres du personnel de filiales. Il y a d'ailleurs ici présents des travailleurs du call center situé dans les Hauts Sarts et sachez que certes, il y a 450 personnes qui sont localisées aux Hauts Sarts mais également à Seraing.

Moi, à titre personnel, je ne suis évidemment pas insensible à la démarche des travailleurs et à la préoccupation des travailleurs et j'atteste que vraiment, le Conseil d'Administration d'ENODIA a toujours, toujours, toujours répété ce postulat parce que c'est un postulat dont il s'agit.

Je ne peux pas me prononcer ou divulguer le contenu de la réunion qui a duré, comme M. le Député – Président l'a dit, 8h30, mais je peux attester qu'au niveau de l'activité VOO, clairement, tout un ensemble de détails et d'informations ont été portées, pour la première fois, à connaissance de notre Conseil d'Administration. Certes, notre Conseil d'Administration savait et le management aussi, il faut être très clair à ce sujet-là, savait fin juin qu'il y avait un contact privilégié qui était en cours dans le cadre la signature d'un NDA avec en effet des pénalités très importantes mais en aucun cas, il y a eu d'autres informations portées à la connaissance du Conseil d'Administration et que cela concerne le WIN et ELICIO bien évidemment.

Au niveau du management, je pense que c'est M. JADOT qui a parlé de la séance du 22 mai ou du 25 mai, enfin au mois de mai, en ce qui concernait le management d'ENODIA, en aucun cas le management d'ENODIA n'a été associé à cette redéfinition de périmètre, hormis bien évidemment notre implication au niveau de l'autonomisation de RESA et hormis le dossier BRUTELE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Au niveau du dossier BRUTELE, nous avons, le Conseil d'Administration a bien évidemment désigné une délégation pour entamer des négociations avec BRUTELE. La délégation était composée M. DEMONCEAU, de M. HEYSE puisqu'il est notre Directeur financier et de moi-même, accompagnés le cas échéant des administrateurs qui le souhaiteraient.

Nous avons eu des rencontres, une rencontre officielle avec les différents représentants de BRUTELE et nous avons eu de nombreuses réunions de travail pendant cet été avec bien sûr une data room et des engagements de confidentialité qui sont d'application dans toutes les négociations qui interviennent dans ce cadre mais en ce qui concerne les autres points, je n'ai pas d'autre information à donner.

Il y a eu bien évidemment également dans le cadre justement du mandat donné et dans le cadre de développement de filières et de filières de sous-traitance spécialement au niveau de filières de sous-traitance, ici en région liégeoise, et plus spécifiquement par rapport au pôle VOO. Il y a eu une demande d'avis conforme qui a été introduite et c'est ce qui me conduit à conclure également mon intervention c'est que de tous les échanges qui sont intervenus au sein du Conseil d'Administration et précisément ici au mois de septembre, donc lors de la séance du 11 septembre et du 14 septembre, de l'ensemble des Administrateurs et du point de vue des Administrateurs une demande d'avis conforme était requise et aucune décision et cela a bien été, je vais dire, dit, acté, pas à la demande mais les choses ont été dites, aucune décision n'a été prise en la matière par rapport aux dossiers qui ont été exposés le samedi 14 septembre.

Dans ce cadre, je dois dire aussi puisque ce c'était à l'initiative d'un administrateur le 11 septembre et surtout dans la perspective de l'avis conforme à requérir, le Conseil d'Administration a décidé de mandater un cabinet d'avocats spécialisé lequel serait accompagné d'un expert financier.

Je reviens juste un petit peu par rapport à PWC puisqu'on a eu un échange au niveau du Conseil d'Administration, ENODIA n'étant pas en mesure de mandater en tant que tel PWC puisque cela aurait dû faire l'objet d'un marché public et ce n'était pas quelque chose d'envisageable. Dès lors cette mission aurait été requise par NETHYS.

Je peux attester également qu'à l'heure actuelle ce cabinet d'avocats est en train de travailler d'arrache, il a d'ailleurs travaillé d'arrache-pied ce week-end, depuis qu'il a son mandat, il travaille à tout moment. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de nous rencontrer comme nous avons également pu donner des explications par rapport à toute une série de documents qui étaient sollicités pour que l'avocat puisse faire, le cabinet puisse faire sa mission de vérification.

Je pense, non, je n'ai pas à penser. Je peux attester que les missions sont en cours. Il était envisagé comme M. le Député-Président vous a dit, de porter ce point, pas de porter, ce point était à l'ordre du jour du 25 septembre donc par rapport à l'écoute ou la prise de connaissance du rapport de ce cabinet d'avocats accompagné de son expert financier et comme M. le Député-Président vous avait, il était également mis à l'ordre du jour le point décision. Je peux vous informer qu'aujourd'hui l'ensemble des Administrateurs ont reçu l'ordre du jour quelque peu modifié, si je peux appeler cela une modification, il n'y aura aucune décision qui sera prise et le point sera reporté jusqu'à ce que les différents experts aient pu remettre un rapport. Ça c'est quelque chose vraiment de certain.

Voilà, je pense que j'ai tout dit en ce qui concerne au moins mon rapport préliminaire.

Je peux m'en tenir à cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci Mme la Directrice générale f.f.

VI.- Audition de la direction générale de Nethys

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour.

J'invite, à présent, Monsieur Stéphane MOREAU, Administrateur-délégué de NETHYS.

M. MOREAU, Administrateur-délégué de NETHYS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ecoutez, on a parlé beaucoup de formalisme, je vais peut-être un peu parler d'économie et d'emploi.

Je ne serai pas très long. D'abord un petit historique. D'où vient-on ? C'était quoi ENODIA ? ENODIA c'était l'ALE. L'ALE en 2005, c'est un GRD qui n'a plus de rentabilité dont certains voudraient voir la disparition à travers un GRD unique wallon, c'est un sujet qui revient d'ailleurs épisodiquement. Et c'était TELEDIS qui était donné pour mort parce que l'ensemble des autres câblo-opérateurs wallons qui avaient raté le coche du numérique étaient à peu près tous demandeur de se vendre à TELENET et une initiative est venue de Liège disant « à côté de tous ceux-là qui disent on n'est pas capable de reprendre les rênes industrielles d'un secteur, est-ce qu'on ne relèverait pas le défi ? ». Et, ce défi a été relevé par l'ALE, à l'époque, et en fait, par la Province de Liège. C'est pour cela que je suis heureux d'être parmi vous ce soir car c'est la Province de Liège qui a toujours par son actionnariat majoritaire, que j'ai toujours salué, car il permet d'avoir une base stable dans les décisions et cet actionnariat a permis de se lancer dans une opération industrielle qui a généré beaucoup de richesses en région liégeoise et beaucoup d'emploi.

Alors, la marque VOO a été créée en 2006. BRUTELE, toujours actuellement dans les opérations évoquées par différents intervenants s'est allié avec l'ALE et donc la moitié du marché des câbles francophones s'est dit à vendre et l'autre moitié s'est unie pour créer un projet industriel.

A ce projet industriel, on l'a lancé et avec d'autres partenaires BRUTELE quand on avait lancé l'opération d'acquisition du câblo wallon, on a dit : on vient de réfléchir, on a oublié un petit détail, on n'a pas d'argent » et l'ALE s'est lancée seule dans ce défi.

A l'époque, emprunt de 425 millions d'euros, en 2006, cela faisait beaucoup d'argent... c'est toujours beaucoup d'argent mais ça en faisait encore beaucoup plus... et on a structuré au départ de TELEDIS qui était une petite partie de l'intercommunale ALE puisque l'activité majoritaire était quand même l'électricité, on a créé un opérateur télécom. Et je peux vous dire que faire d'une intercommunale, un opérateur télécom, ce n'est pas facile, c'est la RTT qui devient Belgacom, à une autre échelle.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Je pense qu'on y est arrivé. On y est arrivé, j'y reviendrai après, grâce à des sacrifices, des sacrifices fait par la Province et les communes. La marque VOO en 2006, l'acquisition du BE2V WIN racheté un euro symbolique à Didier BELLENS en 2008, je pense, 2007, l'acquisition de BE TV pour avoir du contenu. On poursuit en 2010 par la consolidation du pôle de distribution énergie par la fusion très compliquée à l'époque de l'ALE avec l'ALG. Pourquoi ? Parce que nous étions la seule région de ce pays à être à la fois le plus petit GRD de Belgique et à gérer séparément le gaz et l'électricité.

On a fait cette opération et par la suite, on a créé mutatis mutandis avec une série de plan de restructuration le GRD le plus rentable de Belgique qui avant sa scission récente était, je vous le rappelle, classé A2 par Moody's, organisme international de cotation. A2 c'est la même cote que la Région wallonne, la même notation de solvabilité et de solidité financière.

En 2014, en 2013, voulant trouver également du contenu au pôle télécom, l'opération presse avec l'Avenir, un peu de houle à l'époque, et après une difficulté à l'intégrer pour des raisons diverses, vous voyez qu'à côté de cela, ça s'est fait en France, SFR, le kiosque SFR, et l'intégration des médias tous azimuts. En 2014, la récupération à travers une procédure de liquidation judiciaire d'ELICIO. ELICIO extrêmement endetté mais dans un marché que l'on considérait porteur qui depuis s'est délité puisque la subsidiation de l'énergie renouvelable s'est effondrée qui a nécessité l'investissement de capitaux proche du milliard d'euros à travers des endettements bancaires et puis l'opération INTEGRALE où on s'est lancé dans le secteur des assurances en 2016. INTEGRALE qui sinon disparaissait ; disparaissait, c'était une entreprise qui était amenée à être avalée, elle a été reprise par NETHYS, elle a été recapitalisée et maintenant est a des ratios de solvabilité tout à fait convenable et est en passe de devenir une société européenne avec un développement international. Et entre temps, il y a eu la prise de contrôle de ce qui s'appelle NEB qui a permis à Liège et à la Province de Liège au départ, actionnaire majoritaire de devenir l'acteur prégnant dans 3 secteurs l'aéroport de Bierset, ELIA et FLUXYS à travers une majorité de contrôle de la partie francophone de son actionariat.

On a beaucoup parlé de l'intérêt des associés donc NETHYS, donc ENODIA qui consolide, c'est 133 millions de capital libéré qui sont devenus 3 milliards. Ce n'est pas un mauvais placement. Et un milliard d'euros de dividendes versés durant les 20 dernières années. Pour 133 millions, 3 milliards, 1 milliard, je pense que l'intérêt des associés, il a été plus, plus, plus que respecté.

C'est en marge de la Commission d'enquête PUBLIFIN, le travail demandé par le Gouvernement wallon à 10, 12 professeurs d'universités, aucun de l'ULg. Conclusion, très positive, les opérations ont amené la création de 900 emplois nouveaux et 1 milliard d'euros de valeur ajoutée.

Jusqu'à présent, je pense qu'il n'y a toujours pas de dérapage observé. Et puis, voilà, une série d'analyses ont lieu, les comités de secteurs, les suites, le décorticage de l'activité et il est considéré qu'une série d'activités... il est d'abord considéré qu'un GRD ne peut plus être allié à des activités concurrentielles. Ça c'est une position qu'on peut comprendre, c'est un point de vue mais il faut savoir qu'à Liège, j'y reviens, je n'y étais plus revenu depuis longtemps, il faut savoir qu'à Liège c'était une position assumée par tous les partis. En 2005, quand tout cela est décidé avec tous les leaders de tous les partis et pourquoi ? Pour créer une importante activité

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

industrielle pour créer à Liège un opérateur télécom et c'est vrai qu'il est considéré, à l'époque par tous les partis, justifié d'affecter une partie de la rentabilité retrouvée, car elle n'en avait plus, de l'ALE et de l'ALG, retrouvée aussi, car elle disparaissait - si vous voulez, on se refait une séance avec des exposés beaucoup plus thématiques et financiers - une partie du fruit de ces activités régulées au développement d'activités industrielles. C'est une position assumée. Alors après, venir... je peux comprendre, elle est typiquement liégeoise, bon, donc il est convenu que... c'est une position respectable que ça doit, les activités régulées doivent être séparées des activités économiques de marché.

NETHYS procède donc à cette séparation puisque que c'est une filiale de NETHYS à cette époque-là RESA SA et les opérations se font en parfait harmonie avec le CA d'ENODIA et les opérations ont été clôturées je pense en juillet 2018 de manière de manière à rentrer strictement dans le prescrit décrétable. Et tout cela en parfaite intelligence avec le Ministre de l'Énergie, Jean-Luc CRUCKE, qui a accompagné positivement toute l'opération.

Alors, forcément, on a un Groupe stable et solide qui est différent puisqu'une activité importante, régulée, classée A2 par Moody's qui sort et donc se retrouve à petite taille puisque nous n'avons pas d'opérateur national dans aucun secteur ; à petite taille avec une série d'acteurs en secteurs concurrentiels. Secteurs concurrentiels, vous savez, ça n'a rien à voir avec ce que nous connaissons dans les communes ou à la Province, c'est un autre monde. C'est le monde du combat quotidien pour avoir des clients et pour lutter contre des entreprises qui veulent prendre des parts du marché. Ça n'a rien de comparable et ces secteurs sont tous, tous, en évolution constante. Les télécoms, c'est le monde quasiment le plus concurrentiel qu'on peut observer dans ce pays et en Europe avec une politique régulatoire qui est extrêmement dure qui permet à des concurrents de venir sur votre réseau moyennant un tarif fixé selon divers critères. Le secteur de l'énergie, on l'a vu, c'est une évolution vers une diminution drastique aux énergies renouvelables ce qui fait que seuls des géants mondiaux peuvent maintenant prétendre à de nouvelles installations. Le secteur des assurances avec des critères de solvabilité qui sont durcis d'année en année et qui font aussi que là quasiment seuls les géants peuvent survivre.

Alors, il y a eu une période où il y a eu des hésitations, politiques : faut-il privatiser, pas privatiser, les avis étaient divers dans les partis, etc... et puis, à un moment donné, la Ministre DE BUE a dit : vous êtes priés de faire évoluer le périmètre de manière beaucoup plus claire et nette et donc le Conseil d'ENODIA s'est réuni, sur base de cette demande, et à adopter une note d'orientation qui a été évoquée tout à l'heure avec un mandat au CA de NETHYS.

Moi, je tiens à être clair, je suis ici parmi vous parce que je tenais à ce que NETHYS soit présent ici pour expliquer le dossier et pour le cas échéant vous en donner les contours économiques mais c'est tout le CA de NETHYS qui a su mener les opérations, ce n'est pas votre serviteur, c'est tout le CA de NETHYS. Il n'y a pas eu de mandat à l'un, à l'autre et les seules opérations qui ont été sous mandat l'ont été faites par le Président du CA et le Président du Comité d'audit qui sont deux personnalités éminentes et respectées du monde économique et qui ont des carrières nationales et internationales.

Le CA de NETHYS est un CA de professionnels. Il a été voulu comme tel par les autorités politiques liégeoises et donc par ENODIA et ce sont des gens qui n'ont pas ou très peu, parfois, de couleurs politiques. Ils ont été choisis pour leurs compétences dans des domaines multiples

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

et divers et je peux dire que c'est un excellent Conseil d'Administration. Un Conseil d'Administration qui challenge les activités, qui challenge son management et qui challenge les projets puisque les personnes qui le composent sont eux-mêmes pour la plupart du temps d'anciens managers de top niveau où toujours des managers de top niveau. Et on leur dit : ben, chers amis, il faut restructurer le Groupe, le faire aller vers, le faire évoluer vers une société industrielle puisque que c'est une société industrielle. Je sais bien que d'aucun n'aime pas qu'on refasse la comparaison mais NETHYS ça pesait plus lourd que la FN ou que la SONACA et qui ont obtenus des dérogations à toutes les règles dont nous parlons aujourd'hui pour pouvoir fonctionner en pleine puissance dans une économie de marché. Donc, les règles ont été strictement appliquées depuis le Décret Gouvernance, je pense que vous n'avez entendu personne du côté de NETHYS émettre des observations ou quoique ce soit, donc cela a été, je crois, reconnu par le Gouvernement wallon précédent. Nous avons été des élèves obéissants et assidus et l'opération a été lancée. Elle a été lancée par des professionnels. Elle a été lancée comme elle l'aurait été quand la SONACA acquiert une filiale aux USA ou quand la FN acquiert des entreprises au niveau international pour consolider ses marchés, c'est-à-dire avec les règles de discrétion, cela a été dit par le Président du CA, et par secret de discrétion inhérente à ce type d'opération.

Il faut savoir que la demande elle n'était pas de vendre à l'encan, au prix le plus élevé, ce n'était pas monocritère sinon, on savait faire aussi ça, c'était assez simple, c'était de vendre à un prix fer, on dit, en maximisant beaucoup l'emploi à Liège, c'est-à-dire en sauvant celui qui existe, en sauvant les filiales de sous-traitance, voire en créant de nouvelles filiales industrielles, j'ai été relire le PV du CA d'ENODIA, c'est aussi complet que ça. Ça, ce n'est pas pareil. Ça demande évidemment une réflexion stratégique, économique et dans le cadre de cette réflexion stratégique, économique, le CA de NETHYS s'est entouré des avis de McKINSEY.

Pourquoi McKINSEY ? Parce qu'elle est différente d'une banque d'affaires qui valorise et qui prend sa commission sur la vente, McKINSEY dit le secteur de télécom sera comme cela dans 5 ans, les orientations aux Etats-Unis sont comme ça, les orientations en Asie sont comme ça, tel secteur est comme ça, les assurances c'est comme ça, etc... avec un bureau mondial d'expertises. Donc, vous avouez qu'on est quasi en problème quand on doute, nous on est quasi en problème quand on met en cause l'impartialité et la déontologie d'un bureau mondial. De la même manière comme certains ont eu l'occasion de le dire au CA d'ENODIA, les Administrateurs de NETHYS de tout type et de tout poil, ont aussi trouvé extrêmement particulier que leur déontologie personnelle et que leur probité soit un peu soupçonnée.

Discrétion pourquoi, parce que et nous ne nous expliquons toujours pas ni chez NETHYS ni chez ENODIA l'origine de certaines fuites, je pense que l'impact aujourd'hui des fuites c'est 100 millions parce que c'est... pour vous faire un petit calcul élaboré... mais 100 millions.

Je crois, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers que nous sommes maintenant à la frontière de deux mondes qui avec les exigences de transparence du monde politique et celles imposées par le Décret Gouvernance qui a, je pense, aussi pour vocation de faire évoluer les choses, c'est très compliqué. C'est très compliqué car dès qu'une information sort sur la place publique, elle génère soit des réactions, là, c'est BRUTELE, c'est TELENET qui fait une surenchère d'une centaine de millions par rapport au prix qui était en train d'être négocié, autre secteur, ce sont de grands groupes flamands, par exemple, qui commencent à se

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

manifeste, je ne peux pas les citer, à faire du lobbying auprès d'administrateurs de NETHYS, tiens finalement, on viendrait bien reprendre telle ou telle chose... Moi, je pense qu'on pouvait faire ça aussi, mais ce n'était pas la mission. La mission c'était de faire en sorte que les emplois restent à Liège, qu'on développe de nouvelles activités à Liège. Quand M. SERIN vient expliquer au CA d'ENODIA que sa filière d'armement vit un contrat important qui est en voie d'achèvement avec l'Arabie Saoudite et qu'il a bien le sentiment que cela va être compliqué d'obtenir de nouvelles licences et que CMI souhaiterait se recentrer sur un ^pôle environnement et qu'il a besoin du partenariat avec ELICIO. Ça a été dit, les administrateurs étaient là. Ben, voilà, soit on est sensible à cela et on se fit, on le fait, on se développe la filière CMI avec tout ce que ça implique, de nouvelles créativité industrielles et technologiques à Liège soit on dit, non peut-être qu'ENGIE nous donnerait 3 millions de plus... voilà, ce n'est pas impossible. Je ne pense pas ceci dit, je ne pense pas... et c'est ça qui été demandé au CA de NETHYS et c'est le message que le CA de NETHYS a fait passer dans les demandes d'analyses à MCKINSEY. Et c'est ça qui a été présenté samedi dernier aux deux conseils conjoints.

Alors, c'est vrai que c'est très compliqué, c'est très compliqué, je sais, je l'ai vécu des deux côtés des deux mondes, c'est très compliqué, c'est difficile, je crois que, bon, ce n'est pas impossible à arriver à des solutions positives. Je crois que des éléments rassurants ont été demandé et ils ont évidemment toute leur légitimité et je crois que chacun doit pouvoir vivre en paix avec les informations qu'il souhaite mais je crois surtout et c'est le message que je voudrais vous faire passer aujourd'hui, c'est qu'à travers cette transformation difficile, parce que c'est difficile de faire passer un groupe industriel actif vers un holding industriel à participation minoritaire, c'est très difficile, c'est un changement stratégique fondamental et demande garder des leviers, d'avoir des verrous de sécurité et j'en profite pour dire parce qu'il concerne les télécoms, à nos amis du call center, je suis Président du call center donc je suis d'autant plus à l'aise, tous les verrous ont évidemment été définis dans les accords possibles avec des doubles majorités sur l'emploi à Liège, avec des doubles majorités sur les filiales de sous-traitance, vous savez, les membres du CA de NETYHTS sont des gens sérieux et à titre personnel, je suis extrêmement attaché à ne pas avoir d'impact économique, d'autant plus sur un modèle que j'ai mis 15 ans à construire avec des actionnaires successifs et avec des CA successifs. On est extrêmement vigilant à cela et, je le disais, je crois que l'important maintenant, c'est de tenter de réussir cette transformation avec des investisseurs, je vois maintenant que des gens où j'ai vu des ténors politiques liégeois aller supplier d'investir, maintenant on viendrait presque les vilipender disant qu'est-ce que c'est, est-ce tu n'es pas en conflit d'intérêt, est-ce que tu as bien déclaré ton conflit d'intérêt. Forcément que les procédures ont été respectées à la lettre, et plus qu'à la lettre. J'ai vu moi, ces personnes être sollicitées par les acteurs politiques pour investir à Liège. Je trouve un peu bizarre que quand ils le font, on les soupçonne de « je ne sais pas quoi », bon.

Mais des projets innovants il y en a car il est possible de réussir cette évolution, de garder à travers les participations minoritaires à la fois un groupe qui n'est plus trop endetté car on n'était plus capable de subir un endettement aussi important avec le Groupe disloqué, si je puis dire, et de réinvestir dans de nouveaux projets. Vous avez entendu à travers les communiqués de NETHTS qu'il y avait une série d'éléments qui avaient été évoqués, je dis bien évoqués, à titre extrêmement prudent car c'est clair que quand les produits reviendront chez NETHYS et ils reviendront donc chez ENODIA, forcément que c'est la Province et les Communes qui décideront si c'est réinjecté dans de nouveaux projets économiques ou si c'est distribué mais ça, il n'y a

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

pas de doute, c'est la logique absolue du monde actionnarial public ou privé d'ailleurs. Mais si la décision était de réinvestir, il y a des projets porteurs. Il y a tout d'abord la possibilité de suivre les opérations de croissance dans le pôle télécom, il y a la possibilité de poursuivre le développement dans le monde des assurances au niveau international et il y a ce qui constitue à mes yeux et pour la première fois, on s'est attelé pendant des mois avec un consultant international qui a amené des experts à lui de niveau mondial, c'est à dire les aéroports, un plan stratégique sur l'aéroport de Liège avec, non pas une vision, je vais dire scindée avec des acteurs multiforme, une vision intégrée, telle qu'elle peut exister à Zaventem, dans tous les grands aéroports du monde et qui peut générer jusqu'à 4 ou 5000 emplois nouveaux de manière réfléchi tout en ayant demandé, puisque nous vivons quand même avec l'air du temps, que ce projet intègre toutes les facettes de dé-carbonisation qui y sont liées.

Voilà aujourd'hui, je pense que la responsabilité que vous avez, comme actionnaire majoritaire, c'est pour cela que je tenais vraiment à en tout cas venir vous donner notre point de vue et vous faire passer un message, c'est que vous portez ces potentiels espoirs de développement à Liège.

Alors, c'est clair que des couacs de communication, des couacs de discrétion qui passent pour du secret, je pense que ce n'est évidemment pas bon, ce n'est pas positif mais néanmoins, je crois qu'on peut encore sur base des éléments futurs, des éléments présents d'ailleurs, des éléments futurs, écrire le futur de Liège et le futur peut être synonyme de création de richesse et d'emploi.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. MOREAU.

VII.- Débat

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour.

Après avoir entendu les différents rapports et interventions, je vous invite à poser vos questions en précisant à quels interlocuteurs elles s'adressent.

Une fois l'ensemble des questions posées, je prononcerai une suspension de séance afin de permettre aux mandataires et personnes interrogées de préparer les réponses.

Après la réouverture de la séance et après avoir entendu les réponses j'ouvrirai alors le débat à l'occasion duquel chacun aura l'occasion de s'exprimer.

Je vais vous demander de lever la main ceux qui veulent prendre la parole. M. RASSAA commence puis je prendrai les autres.

Vous avez la parole Monsieur RASSAA.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Conseillers, chers Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale.

D'abord, avant toute chose, j'aimerais me réjouir d'avoir de l'exercice démocratique qu'on est en train de vivre ici aujourd'hui. Pour répondre déjà un petit peu à Monsieur le Député – Président, le PTB a pris ses responsabilités en convoquant aussi ce Conseil extraordinaire, et je me réjouis d'entendre aujourd'hui à cette tribune la Direction d'ENODIA et la Direction de Nethys s'exprimer, je pense que ça va éclairer nos débats futurs. Ça c'est pour un premier point.

Alors, au nouveau des questions, donc on a évoqué à plusieurs reprises les rétroactes des CA précédents, j'aimerais quand même juste dire un rétroacte qu'on n'a pas évoqué, c'est qui a mis en place en fait la direction de Nethys qu'on a aujourd'hui ? Je pense, depuis l'éclatement du scandale PUBLIFIN il y a déjà é ans, on parle de changement de ce management à Nethys, ce changement n'est jamais arrivé. Aujourd'hui, le directeur de Nethys qui vient s'exprimer à la tribune est toujours le même, pourtant il y a eu des déclarations très virulentes dans la presse pour dire qu'on allait en fini et aujourd'hui, on constate que cette direction est toujours là, et pire c'est qu'elle continue à balader le Conseil d'administration et je pense que vous restiez, et moi je les crois, je pense que effectivement, le CA d'ENODIA a fait ce qu'il a pu avec les moyens qu'il avait ou qu'il s'était donné, parce que effectivement je pense que dans l'historique qu'on a dressé tout à l'heure, on a oublié de dire qui a mis cette direction de Nethys en place ?

Quand on a eu un débat en octobre 2017 pour renouveler ce CA à partir de FINANPART, on a remis le même trio qu'on avait, les administrateurs indépendants, on a parlé aussi de ne plus inviter Stéphane MOREAU à ces CA mais je pense qu'il est toujours là, il était même là il y a quelques minutes, donc je pense qu'il y a une responsabilité dans la majorité que M. MOREAU trouve très, je n'ai plus le mot exact, de très stable et qu'il a apprécié cette stabilité à sa juste valeur, je pense qu'effectivement, il faut un minimum se remettre en question par rapport aux choix qu'on a fait dans le passé et aux choix qu'on s'appête à faire à l'avenir ici, parce qu'on peut dire Stéphane MOREAU doit quitter le management un jour et puis le lendemain, quand même continuer à travailler avec lui, à lui reprocher même un certain nombre je pense de reproches corrects, le conflit d'intérêt par exemple, mais voilà, ici j'ai entendu dans la bouche de la majorité aucune prise de position claire sur quel avenir pour ce management-là ?

On est dans... on attend et on continue en fait à... Juste pour souligner que le CA d'ENODIA qui a décidé de supprimer quand même FINANPART, je pense que ça, c'est vraiment une décision à saluer, je tiens à le dire parce que je pense que cela, ça pourra ouvrir justement le débat sur le changement de la direction et du CA de Nethys demain, donc ça c'est à saluer mais par contre, j'espère que les déclarations qu'on a faites il y a quelques semaine, voire quelques mois, seront suivies de faits et qu'on aboutira à un changement au niveau de la direction.

Et on a appris aussi dans les récits qui ont été donnés ici tout à l'heure, que le CA d'ENODIA était au courant donc des tractations pour la vente de VOO. Donc, on a compris que pour WIN et ELICIO, apparemment la surprise était totale, samedi il y a deux semaines, mais pour VOO par contre, j'ai cru comprendre que les débats étaient bien entamés et que donc, a aucun moment on a eu l'impression, en tout cas dans les récits que j'ai entendus tout à l'heure,

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

qu'on remettait en question le partenaire qui est maintenant annoncé dans la presse donc, ma question porte justement sur ce partenaire-là, donc, PROVIDENCE, qui ne cache pas vraiment ses véritables ambitions, partout où il passe il fait dégâts et je vais prendre un cas concret, un cas célèbre qui concerne les télécoms, on en a parlé tout à l'heure, donc AIRCOM qui est la société de télécom irlandaise, qui est une société publique fin des années '90 a été rachetée, privatisée en '99 et rachetée en 2001 par Valentia qui est un consortium qui rassemble notamment PROVIDENCE.

Je vais faire court mais PROVIDENCE qui détenait à l'époque donc 46,4 % des parts a investi 314.000.000 et a revendu, en faisant un gain total de 564.000.000.

Je pense que c'est ce qui nous attend si on va signer un contrat avec ce genre d'entreprise. Ce sont des entreprises qui n'ont aucun intérêt pour préserver l'emploi, je pense qu'il y a d'autres exemples au Danemark notamment, qui démontrent ça avec des télécoms qui ont été rachetés et où on assiste à des pertes d'emplois évidemment par l'année qui suit parce qu'il faut respecter quand même le contrat qu'on signe, mais au bout de deux ou trois ans, on a quand même subit des coupes sombres au niveau de l'emploi. Donc, je pense que ce serait intéressant d'entendre tant la direction d'ENODIA que de NETHYS sur leur jugement sur ce type de partenaire.

J'entends que le mandat qui a été donné n'était pas de vendre au plus offrant mais de vendre en ayant à l'esprit le maintien de l'emploi, en ayant à l'esprit le maintien des filiales de sous-traitance, mais les exemples historiques de ce genre de partenaire-là démontrent le contraire. Donc, j'aimerais savoir quel est ce raisonnement qui aboutit à signer un contrat, en tous les cas, avoir le projet de signer un tel contrat avec ce genre de partenaire-là ?

Alors, au niveau d'ELICIO et de WIN, je veux quand même dire qu'il y a un gros souci, enfin je pense que voilà, la presse a dit que les futurs acheteurs seraient donc en partie les administrateurs d'aujourd'hui, de Nethys, donc je pense que la Province aussi j'aimerais bien entendre les membres du Collège, que qu'est-ce qu'ils pensent de ce genre de conflit d'intérêt ? Est-ce qu'on est d'accord qu'il y ait un vrai conflit d'intérêt à entendre des administrateurs qui, aujourd'hui sont administrateurs d'une entreprise a priori à majorité publique et demain, vont partir avec une belle cagnotte, des beaux actifs parce que même si on a bien compris qu'il y avait une dette de plusieurs centaines de millions, je pense que la presse a démontré aussi que c'était une affaire très juteuse et que celui qui allait s'emparer de ELICIO notamment allait pouvoir construire de juteux profits à l'avenir.

Ma question sur ELICIO et j'aimerais vraiment entendre les différentes personnes qui se sont exprimées tout à l'heure c'est, est-ce que l'on pense qu'il y a un souci de conflit d'intérêt et, deuxièmement, est-ce que l'on pense que ELICIO doit quitter le giron de Nethys ? Plus globalement, on va avoir le débat tout à l'heure sur la résolution qu'on a déposée initialement, puis qui a été modifiée mais on va avoir un débat sur une résolution qu'on votera ici au Conseil.

Notre souci au PTB c'est que on marque ici un stop parce qu'on a bien compris qu'il y avait des choses qui ne sont pas faites dans les règles au niveau légal, je pense, mais aussi au niveau même du respect de l'actionnaire majoritaire, je pense qu'il y a, et là je peux comprendre la frustration, il y a un point essentiel pour moi qui est ce stop aux projets de privatisation qui

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

sont dans le débat public, est-ce qu'il va se poursuivre oui ou non ? Ou est-ce que c'est un stop temporaire, le temps de vérifier en fait la légalité de tel ou tel acte ? La légalité de telle ou telle de décision ? Parce que, l'actionnaire majoritaire qui est la Province, demain n'aura plus ces actifs-là et je pense que les chiffres avancés par M. MOREAU tout à l'heure sont impressionnants effectivement mais que la Province, et Monsieur le Député-Président les a rappelés aussi en partie, la Province, grâce à cet investissement-là, récolte les fruits, récolte les dividendes, crée de l'emploi public et donc, je pense que toute décision à ce niveau-là doit être mûrement réfléchie et je pense que la recommandation du Parlement, de la Commission d'enquête du Parlement wallon n'a jamais dit qu'il fallait vendre, privatiser pardon, les actifs. Elle a dit qu'il fallait redéfinir le périmètre de ENODIA – NETHYS et que c'est dans le cadre de cette redéfinition, on pouvait procéder à des cessions d'actifs mais c'était à des entreprises, dans le texte « entreprises publiques régionales ».

Donc, je pense que les privatisations auxquelles on assiste aujourd'hui, ou qui sont encore à l'état de projets, on attend de ce Conseil, je pense que la population aussi est en attente de ça, les travailleurs qui sont ici aujourd'hui sont en attente d'être rassurés à ce niveau-là, est-ce que demain ils auront des patrons qui sont publics, qui sont la Province et les Communes associées ou est-ce que demain, en fait, ils seront sous la direction d'une entreprise privée comme PROVIDENCE qui n'a pas les intérêts des actionnaires publics que nous sommes, qui n'a pas ces intérêts-là, qui n'a pas je pense de regard pour le nombre d'emplois ? Je pense que la seule chose qu'ils veulent regarder c'est la courbe de profits à la fin du mois et donc, une autre question pour M. MOREAU puisqu'il a cité un certain nombre de chiffres tout à l'heure sur le milliard de plus-value etc, j'aimerais savoir combien lui alors, sur, je ne sais pas, la vingtaine d'années, peut-être un peu moins, combien lui a accumulé pendant ces années en tant qu'administrateur, je pense que ce sera une information aussi intéressante pour le débat...

Mme LA PRESIDENTE.- Restez un peu correct hein !

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Non ! C'est une question...

Mme LA PRESIDENTE.- Arrivez à une question ! Une question correcte, je vous l'ai déjà dit !

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- C'est une question ! Et une question très correcte je pense, si ce genre de personnage dégoûte tellement la population liégeoise, c'est parce que justement, on n'a pas l'impression que ce genre de CEO travaille justement dans l'intérêt des actionnaires qui sont des actionnaires, je répète, publics.

Mme LA PRESIDENTE.- Revenez à vos autres questions !

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- ... Et donc, je pose clairement la question à M. MOREAU, combien lui, en fait, s'est fait pendant ces 20 dernières années ? Et j'aimerais avoir une réponse pour du vrai ! C'est une vraie question.

Et bien voilà donc, pour le débat sur les auditions de tout à l'heure, on aimerait en tous les cas, que le Conseil provincial ici réuni aujourd'hui donne plutôt un signal, non pas d'un stop temporaire aux privatisations qui sont en cours, non pas d'un stop pour mercredi prochain

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

uniquement mais plutôt un stop définitif et avec surtout un débat public sur ce fameux périmètre à redéfinir pour l'entreprise Nethys. Et ce débat, il ne doit pas se tenir dans ces CA où on signe dès qu'on rentre une clause de confidentialité, il doit se tenir avec les actionnaires dans les Conseils communaux et le Conseil provincial, ici.

Je pense que ça, ce serait un grand changement je pense si on veut justement que l'image associée à cette entreprise-là redevienne un jour positive.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame FRENAY, vous avez la parole.

Mme FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, mes chers Collègues.

On pourrait chanter une petite chanson aujourd'hui « Non non, rien n'a changé, tout a continué ». Donc, moi j'étais présente à TECTEO dans les années citées par M. MOREAU et donc, on voit que, eh bien oui, on a continué et donc ce qu'on ne comprenait déjà pas à l'époque et bien, on ne le comprend toujours pas maintenant !

Donc, vous avez beau venir en disant « oui mais vous ne comprenez pas et je vais vous expliquer » manifestement, et la population y compris, on ne comprend pas donc, les élus de la Province de Liège ou en tout cas une partie soit un peu, soit idiots, soit n'ont toujours pas compris ce que vous vouliez leur expliquer, en tout cas moi ce que je ne comprends pas, c'est cet acharnement à vouloir effectivement, non pas gérer de l'argent public mais jouer avec de l'argent public et ça, je n'ai toujours pas compris, et la population je pense de la province de Liège ne l'a toujours pas compris.

J'ai bien entendu nos trois collègues qui sont évidemment dans les conseils d'administration d'ENODIA, et je pense que tous les 3 et en ce compris le management d'ENODIA, essayent de comprendre et essayent d'avancer sur toute une série de logiques mais, manifestement, comme à l'époque d'ailleurs, on l'en prie et on dit à certains en tout cas « mais vous ne comprenez pas donc autant qu'on continue sur la dynamique des affaires ».

Donc, moi je veux bien qu'on fasse des affaires, je ne suis pas une grande admiratrice du système capitaliste mais voilà, c'est comme ça, mais tant à jouer avec l'argent public qui appartient à tout le monde, là ça devient un peu, vraiment trop c'est trop.

Donc, voilà, on en arrive à des situations comme celles-ci où effectivement, comme certains n'ont pas compris, et bien tout sort dans la presse et tout est dévoilé de manière à ce que plus personne ne comprenne rien. Et donc, nous sommes dans un vaudeville et comme je le disais au bureau l'autre jour, j'ai l'impression que chaque fois qu'on ouvre une porte, et bien on trouve la même personne. Et c'est une mauvaise pièce.

Pourquoi est-ce une mauvaise pièce ? Parce que non seulement, effectivement, l'argent public est mal mené mais en plus, la population qui ne comprend plus rien, parce que ce n'est pas clair, il faut bien avouer que ce n'est pas clair, et bien de plus en plus, elle se tourne vers

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

aussi toute une série de partis qui ne sont heureusement pas représentés dans cette assemblée mais je voudrais quand même dire à tout le monde dans cette assemblée que le Vlaams Belang, cette fois-ci, à la Chambre a fait 4.000 voix. Et ça, c'est 4.000 voix de trop ! Et je vous assure qu'une partie de ces 4.000 voix, avec les 21.000 du parti PP, et bien sont dues aussi à ces affaires-là !

Il n'y a pas qu'une question d'affaire, il y a aussi une question de confiance que vous devez pouvoir réinstaurer avec notamment le conseil d'administration d'ENODIA et manifestement, et bien le compte n'y est pas. Et donc moi je suis très inquiète de l'interprétation qu'on a faite notamment de la Commission parlementaire.

Alors on prend les morceaux qui arrangent effectivement la manière dont on a de faire des affaires depuis un certain nombre d'années. La Commission parlementaire, comme mon collègue Rafik vient de le dire, n'a pas dit qu'on devait tout privatiser, c'est faux ! Mais qui a lu les conclusions de la Commission parlementaire ? Qui les a analysées ? Qui s'est permis d'aller plus loin dans les paragraphes ? Personne ! Tout le monde a lu ce qu'on en a dit. Et donc, dans cette Commission parlementaire, il y a des endroits où vous avez lu ce qui vous arrange et ce qui vous permet aujourd'hui de venir nous faire le show, comme d'habitude hein, vous faites ça bien, on doit reconnaître au moins, ça, on a un acteur assez doué quoi !

Donc, un moment donné il faut que ça s'arrête quoi ! Et donc, moi ce que je demande, notamment aux membres du CA d'ENODIA qui sont nos mandataires, il faut que ça s'arrête !

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. Monsieur Luc LEJEUNE, vous avez la parole.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Je vais tout d'abord remercier au nom du groupe CDH-CSP la majorité, le Collège et les services administratifs d'avoir accepté d'organiser cette séance sans obstruction puisqu'elle était convoquée par la minorité et si, dans le cours des débats et les journées les semaines qui suivent, il y a un souci de réappropriation de par la majorité, du débat démocratique, je m'en félicite, je vous remercierai et en tout cas, nous aurons été avec le PTB et ECOLO, à l'initiative de ce qui va se passer dans le futur.

Alors, on pourrait se poser la question de savoir ce qui s'est passé entre le 14 décembre 2018, on en a parlé, c'est est une date à laquelle le CA d'ENODIA mandate le CA de NETHYS, et la date du 14 septembre 2019, c'est un acte du Collège provincial, un communiqué du CA d'ENODIA, ce sont des documents que nous avons reçus. On pourrait arriver à la conclusion, et c'est vous qui le dites, pas moi, même sans observateur au sein du CA d'ENODIA, qu'il ne s'est pas passé grand-chose sinon le cave-out de RESA.

Mais, si nous n'avons pas désigné à ce stage-ci un observateur au sein du CA d'ENODIA, c'est peut-être parce que les choses se passent ailleurs. Le groupe CDH-CSP n'imagine pas que des représentants de l'axe fort PS-MR en région liégeoise n'ont pas été mis au courant de

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

certaines choses pendant cette période. N'ont pas minimisé, n'ont pas craint en se taisant, les conséquences médiatiques que nous connaissons aujourd'hui et la conclusion générale, lamentable, je pense que ça, tout le monde sera d'accord, qu'une nouvelle fois tout est opaque, est conflit d'intérêt, ce n'est pas nécessairement ce que je pense, c'est ce que je pense l'opinion publique pense.

Grand déballage a donc eu lieu dans la presse, et donc pour faire un tri entre le vrai et le faux, nous pensons qu'il est logique que toute la lumière soit faite devant la seule assemblée démocratique représentant les intérêts de la Province et la plus grosse partie du capital, c'est-à-dire l'actionnaire majoritaire qu'est la Province de Liège.

Donc, nous nous réjouissons de souscrire à cet objectif que la présente séance a effectivement pour but de ramener de la transparence, a effectivement pour but de lister toute une série de questions sur base desquelles nous pourrions, avec les réponses, nous construire une idée.

J'en viens plus précisément à des questions même si elles restent générales, il est clair que nous nous posons la question de savoir si les ventes de VOO, WIN, ELICIO, le rachat de BRUTELE, lorsque ceci interviendra, respectent toutes les règles de stricte gouvernance, de bonne gestion des conflits d'intérêts, du Code des Sociétés, du Code de la Démocratie locale ? Est-ce que à ce stade, une réelle mise en concurrence a eu lieu ? Nous lisons des allégations de NRB, de Télénet à ce sujet, je souhaite avoir des éclaircissements. Je souhaite aussi des éclaircissements sur la valorisation des actifs. M. MOREAU a déjà dit tout à l'heure que nous risquions de perdre 100.000.000 pour VOO, je m'interroge sur la vente d'ELICIO au prix symbolique, de l'Euro symbolique, c'est la presse aussi qui relaye ce genre d'information.

Et puis, dans l'approche plus prospective, en fonction de ces ventes, quels seront les futurs plans industriels ? Quels seront les conséquences pour l'emploi ? Ne faut-il pas un débat démocratique avant d'annoncer dans la presse que le produit de la vente sera réinvesti sur le site de l'aéroport de Liège ? Quelles seront les conséquences financières pour les Communes et pour la Province en termes de distribution de dividendes et comment faire face à ce manque à gagner annoncé ?

Donc, autant de questions et je pense que cette séance ne sera pas suffisante pour y répondre mais à l'issue de cette séance et lorsque la clarification sera faite, il restera toujours une préoccupation fondamentale, en espérant qu'un jour la tempête médiatique s'apaise, nous le verrons, la préoccupation c'est celle de vérifier que les Communes et la Province auront récupéré le juste prix de leur investissement et celle que les futurs projets préservent l'emploi et développent notre région.

Voilà en conclusion, au CA d'ENODIA de reprendre la main, de suspendre et je pense que c'est la direction qui est prise, toute décision avant de plus amples informations, de rester bien évidemment en ligne avec les recommandations de la Commission d'enquête wallonne. Alors, au Collège et au Conseil provincial de poursuivre ce débat démocratique tout à fait essentiel et stratégique pour le développement de notre belle province de Liège.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres questions ? Mme GAILLARD, vous avez la parole.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Bonsoir, ce matin, sollicitée par des citoyens, j'ai envoyé un mail pour demander la retransmission en direct des débats, malheureusement ce n'est pas possible par le ROI, ECOLO et moi nous le regrettons, mais bientôt le ROI va être revu et modifié.

Donc, ma première question est pour ENODIA. BRUTELE a décidé de suspendre les négociations avec ENODIA, quelles en sont les conséquences ? Pour NETHYS, quelle est la valorisation de chaque entité ? Qui les a estimées ?

Deuxième : quelles sont les précisions des revenus futurs pour ELICIO ? Trois : pourquoi ne pas avoir demandé ouverture au marché et à la négociation dans une procédure ouverte et transparente ? Quatre, où en est le dossier de la vente de Vers l'Avenir ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Ah ça, c'est une vraie question ! M. EL HAJJAJI, vous avez la parole.

M. EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers membres du Conseil provincial.

Si on m'avait dit que ma première prise de parole que j'aurais dans cette assemblée, puisque je suis nouveau Conseiller, serait dans un Conseil spécial comme celui-ci, je vous avoue que je ne l'aurais pas cru.

Alors, je tiens tout d'abord à vous remercier, c'est un exercice fondamental de pouvoir faire la clarté et de faire preuve d'une certaine forme de clairvoyance dans le dossier qui nous occupe, tant les enjeux sont à la fois complexes et délicats.

Alors, j'ai lu attentivement, puisque nous apprenons d'avantage sur ce dossier dans la presse que dans les comptes rendus qui nous sont faits par certains des responsables, j'ai lu attentivement les articles publiés dans différents médias et j'avoue que pour ma part, j'aurais souhaité dans le cas de cette réunion, recevoir deux clarifications très précises.

Je tiens à remercier la présence de M. MOREAU ici dans cette assemblée, qui pourra nous éclairer parce que je pense effectivement, qu'il est en mesure de nous donner, lui, ses explications.

Ma première question porte sur des informations contradictoires que nous avons entendues dans la presse, entre les informations qui ont été communiquées depuis ENODIA vers NETHYS, et celles-là se sont des mandataires publics qui nous en ont fait état, mais nous avons reçu moins d'informations sur les communications de NETHYS vers ENODIA.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Et donc, je souhaiterais savoir précisément, et je demanderais donc à M. MOREAU, pouvez-vous détailler au Conseil provincial de la manière la plus précise possible, le niveau d'informations et de détails transmis au CA d'ENODIA et en particulier à sa Présidente, sur la mise en œuvre du mandat depuis la redéfinition des paramètres des activités de NETHYS jusqu'à la signature, pour le moins étonnante, d'une offre liante de VOO et l'acquisition pour l'euro symbolique des filiales ELICIO et WIN ?

Je pense que ces informations seraient de nature à pouvoir éclairer à la fois ce Conseil provincial et aussi, de pouvoir garantir la défense des intérêts de la Province.

J'ai une deuxième question, qui porte alors sur une information de la presse et pour laquelle j'avoue souhaiter aussi quelques clarifications. Les personnes qui sont dans les différents Conseils d'administration aujourd'hui, pour ma part, devraient agir en toute indépendance et donc éviter un quelconque conflit d'intérêt. Et donc, je souhaiterais savoir si les administrateurs, tant d'ENODIA que de NETHYS, ont agis dans l'exercice de leur fonction, de leur mandat, en toute indépendance en s'assurant qu'il n'y ait aucun lien de parenté, d'alliance ou de dépendance économique, entre chacun des membres de ces deux assemblées ?

Et ma question plus précisément, porte sur un extrait d'un journal l'Echo, qui date du 6 juillet 2019, dans lequel nous apprenons que lors d'une réunion qui a eu lieu à LUMINUS, à la fin de cette réunion, je vais lire l'extrait ce sera plus simple, donc c'est une réunion à laquelle Melchior Wathelet, ancien Secrétaire d'Etat à l'Energie a remis sa démission comme Administrateur, visiblement irrité d'après le texte par cette décision, à savoir la nomination de Mme TARGNION, Présidente d'ENODIA et Bourgmestre de Verviers, à la fonction de Conseillère spéciale. Et l'élément qui justifie cette démission de M. Wathelet c'est qu'en fait la décision de cette nomination aurait été prise par Stéphane MOREAU et soumise en dernière minute au Conseil. L'article poursuit en disant « il faut dire que Muriel Targnion n'a pas vraiment le profil d'une experte en énergie et donc, cette nomination très clairement elle nous interpelle et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir des précisions à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'appelle Monsieur VANDEBURIE, vous avez la parole.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Re bonsoir tout le monde, donc voilà, moi j'ai quelques questions ultra précises. Dans le giron de NETHYS, il y a quelques activités sur le réseau de haute-tension, supérieures à 70 kV, cela apparaît souvent très peu dans la presse, moi j'aimerais savoir ce qu'on va en faire ? Première chose.

J'aimerais aussi que chez ENODIA, on me confirme la manière dont on organise les ordres du jour entre NETHYS et ENODIA, qui est le relais de l'information privilégié entre ces deux CA ? Ensuite j'ai une question sur la nouvelle structure. Lors d'un dernier CA chez ENODIA, on m'a dit, mais oui en fait NETHYS ne va pas disparaître. Et non, parce qu'il faudra bien gérer l'ensemble des participations. Et est-ce qu'on va demander aux administrateurs d'ENODIA,

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

visiblement peu équipés, de gérer un ensemble de portes-feuilles de participations diverses et variées. Comment est-ce qu'on va nommer les administrateurs ? Comment est-ce qu'on va les contrôler ?

Et enfin, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on va faire des travailleurs de BRUTELE si jamais d'aventure, nous absorbons, sous forme d'intercommunalisation ou bien sous forme d'absorption dans ENODIA de ces plusieurs centaines de travailleurs ? Que vont-ils devenir dans un éventuel deal avec Providence ou autre institution ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci beaucoup.

Je vais suspendre la séance le temps que les différentes personnes puissent vous répondre au mieux.

***** SUSPENSION DE SÉANCE *****

Mme LA PRESIDENTE.- Je demande aux Conseillers de prendre place, la séance va débiter.

Je déclare la réouverture de la séance.

Nous allons maintenant entendre les réponses des différents intervenants. Nous entendrons d'abord M. Luc GILLARD, Député provincial – Président puis M. Bertrand DEMONCEAU, ensuite j'ouvrai la discussion générale et je vous rappelle à toutes et tous que vous avez plus ou moins deux minutes quand vous réintervenez. C'est dans le règlement.

Donc maintenant, je donne la parole à Monsieur le Député provincial – Président Luc GILLARD. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Alors, peut-être que mes propos vos être un peu déceptifs mais finalement, dans toutes les questions qui ont été posées, elles renvoient très souvent, et presque exclusivement, à quelques exceptions près et c'est pour ça que M. DEMONCEAU prendra la parole après moi, font référence finalement à l'ensemble des décisions qui ont été prises par le Collège depuis le 5 septembre.

En effet, si vous relisez attentivement ces décisions, vous verrez que nous souhaitons obtenir l'ensemble des éclaircissements nécessaires pour pouvoir prendre des décisions clairvoyantes. Et elles se détaillent puisqu'on est allés jusque dans le détail nous demander, en plusieurs étapes d'ailleurs, que l'ensemble des vérifications soient faites, d'un point de vue de la légalité et tout ce qui aura été entrepris, et ensuite, est-ce que finalement, ce qu'on propose à l'heure actuelle, qui nous a été révélé le 14 septembre, et qui est toujours sous le couvert, je

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

dirais, de la discrétion nécessaire mais aussi de toutes ces réglementations qui protègent les négociations et qui font que si elles étaient révélés pour l'administrateur que nous sommes, nous serions passibles de peines civiles, il faut donc se souvenir de ces éléments-là et donc, nous renvoyons la possibilité à des experts que nous ne sommes pas, je le rappelle aussi, de faire ces vérifications économiques, financières et légales.

Quand ces éléments-là seront disponibles, alors à ce moment-là on entre dans une autre phase, et dans beaucoup de questions qui ont été posées, on veut déjà être finalement dans l'étape suivante. Et donc, c'est aller un peu plus vite que la musique et je dirais que ces éléments-là, nous les attendons aussi avec impatience. Il ne faut pas croire que nous sommes toujours heureux peut-être de ce difficile mariage finalement, entre une responsabilité publique et le monde des affaires. Ce sont deux des choses qui fonctionnent à des rythmes assez différents, avec une logique très différentes, vous l'avez entendu, le brillant exposé de l'administrateur délégué de NETHYS, on peut comprendre tout l'intérêt économique de faire les bons choix et que les bons choix ont certainement été portés à certaines époques, que certaines restructurations ont existé mais c'est éléments-là, ils existent parfois dans des cénacles qui sont incompatibles avec un CA et je pense que le décret gouvernance n'a pas forcément facilité la tâche aux administrateurs parce que, on demande finalement de faire évoluer une société qui avait un type de fonctionnement, je rappelle qu'on a extrait hors de cette société un pan très important finalement, et utile dans la vie de ce groupe, pour l'isoler et le rendre sous la forme d'une intercommunale pure. On peut se réjouir du fait que cette société et cette partie de société restera totalement publique, par contre dans l'articulation générale du modèle précédent, il avait tout son sens.

Et donc, sans vouloir faire de mauvaises comparaisons, vous avez arraché quelque chose d'essentiel finalement, à la société qui existait précédemment. Alors, les raisons qui ont conduit à ce choix, on les connaît tous, elles ont été rappelées, il y a des choses qui sont moralement inacceptables et qui ont été aujourd'hui corrigées.

Ma seule crainte, c'est finalement vouloir faire un déballage excessif, c'est qu'on affaiblisse la position des moyens publics que possède Liège, parce que je rappellerais aussi que dans la Commission, les Députés ont été choisis, tous en dehors de notre Province, ça a un sens aussi finalement dans les choix qui ont été faits mais bon, puisque je l'ai rappelé, nous nous confirmons à cette décision puisque le Gouvernement et le Parlement Wallons ont une tutelle vis-à-vis de la Province.

Pour ne pas faire beaucoup plus long, et donc je vous invite aussi à soutenir la résolution que nous allons vous présenter parce que, elle retrace tout ce qui a été évoqué, tous les soucis que nous avons et les préoccupations en matière d'emplois, c'est essentiel, en matière de lieux de décisions, en matière économique par rapport à la sous-traitance, et à ce propos, je fais juste une légère digression par rapport à la problématique de BRUTELE pour dire que, bien sûr que nous serons attentifs, et pourtant ce sont des statutaires, des statutaires bruxellois ou carolos mais nous veillerons à ce que leurs emplois soient préservés et leur statut préservé.

Il faut rappeler que dans cette affaire, pourquoi est-ce qu'on a donné un feu vert à un moment donné pour faire l'acquisition de BRUTELE, c'est que depuis 2006 jusqu'à présent, ces deux sociétés vivent en symbiose, d'ailleurs BRUTELE, le produit qu'elle vend, c'est le produit

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

VOO donc la réintégration est totale d'un point de vue technologique. Je rappelle qu'au-delà d'un simple produit lui-même, il y a tout le système informatique derrière. Vous pouvez imaginer dans une entreprise, extraire une société comme celle-là c'est à la limite faire un tort considérable à VOO donc, on doit souhaiter, à tout le moins, de rassembler ces deux entités sur une seule bannière parce que c'est là la seule manière finalement de la valoriser correctement si c'est l'intérêt collectif et celui qui est décidé.

Donc, je vous invite tous clairement à écouter attentivement le contenu de la résolution parce qu'il a dans son fondement l'ensemble des préoccupations qui ont été entendues ici autour et à ce micro et une fois qu'on aura choisi, et j'espère le plus largement possible de faire écho à cette résolution, nous serons armés, demain, pour prendre les bonnes décisions pour l'avenir et pour notre région. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. J'invite Monsieur Bertrand DEMONCEAU. Vous avez la parole.

M. DEMONCEAU, Directeur général adjoint f.f. d'ENODIA (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je reviens sur deux questions qui ont été déposées par rapport à ENODIA. La première, c'est une série de question qui concernait plutôt la Présidente et notamment par exemple, la fixation des ordres du jour des modalités d'organisation des réunions du Conseil d'Administration. Ce sont évidemment des compétences qui lui sont réservées par les statuts donc il ne nous appartient pas de les commenter. Elle n'est pas présente ce soir pour le faire elle-même. Et de rappeler peut-être aussi, c'est important que la Présidente du CA de l'intercommunale entretient des rapports réguliers avec les Présidents des CA des filiales qu'il s'agisse de NETHYS ou de RESA. Elle est de manière assez régulière avec eux et elle explique ou elle rapporte le résultat de ses discussions lors des CA, je pense que tout cela se fait de manière à la fois transparente et efficace, comme il se fait dans le fonctionnement normal d'une entreprise.

Pour la question plus spécifique du 70KV, il s'agissait d'un ancien réseau tension qui faisait partie du patrimoine historique de l'ALE. Il a été décidé de ne pas le conserver, de s'en séparer puisqu'il requérait un certain nombre d'investissements importants alors que cela n'était plus le core business principalement de RESA puisqu'il aurait fallu le maintenir dans RESA. Il a été cédé à ELIA qui est l'opérateur belge du réseau tension et par ailleurs le personnel qui était jadis affecté à sa gestion a été transféré sous le perron de RESA donc il continue de s'occuper de réseau mais plus de réseau haute tension.

Voilà.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle les deux minutes !

Vous pouvez venir. Vous avez la parole.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Ce sera très bref. Re-bonsoir à tout le monde. Pour la première fois, j'ai appris quelque chose ici et pas par la voie de la presse. Qu'on a vendu un morceau de réseau à ELIA, ce qui n'est pas une mauvaise chose mais je n'étais pas au courant.

Je pense que le monde politique n'a plus confiance en NETHYS. Je ne sais pas si on nous cache quelque chose mais en tout cas, la discrétion, la confidentialité... ou pour moi, il y a un grand problème de confiance.

Je pense qu'il est temps d'en tirer les conclusions. Il y a beaucoup de recommandations qui ont été émises par le Parlement wallon, il est plus que temps de les mettre en œuvre.

Je pense qu'aujourd'hui nous avons d'abord eu un bon exercice démocratique de questions mais les réponses ne sont pas à la hauteur ni des citoyens, ni de l'ensemble des conseillers provinciaux ici présents.

Mme LA PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Madame GAILLARD, vous avez la parole.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je pensais avoir été claire mais il semble que non.

J'ai posé exactement : BRUTELE a décidé de suspendre les négociations avec ENODIA, quelles en sont les conséquences. Je n'ai pas eu de réponse.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, vous avez la parole.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, malgré les inquiétudes bien légitimes qui règnent ici au sein de la population. Nous pensons que nous, politiques, devons rester prudents. Pourquoi ? En effet, les secteurs concernés sont concurrentiels dans un monde des affaires impitoyables.

Ce dossier sensible, délicat, avec un passé qui a laissé de lourdes traces. Ce dossier est important en termes d'impacts pour la région liégeoise, nos communes et notre Province. Enfin, nous devons rester prudents aussi et surtout par respect pour le personnel mais aussi pour les sous-traitants à qui nous manifestons tout notre soutien.

Néanmoins, il nous faut aussi de la transparence sur les procédures, sur les méthodes de NETHYS pour la vente de ses participations dans les secteurs concurrentiels. En outre, il faut que soit assuré le contrôle démocratique des actionnaires communes et Province. Il nous faut également la vérité. A savoir, une information complète, objective venant des experts et conseillers indépendants désignés à cet effet. Et ce, pour clarifier les dires qui circulent dans tous les sens, pour comprendre les conséquences des orientations prises par NETHYS pour l'actionariat public dont la Province fait partie mais aussi pour connaître les impacts en terme d'emplois, du maintien des activités, des pôles décisionnels en région liégeoise, des dividendes,

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

des investissements pour ENODIA, pour les Communes et pour notre Province. Et c'est ce que réclame entre autre cette motion. Motion que nous soutiendrons, j'espère tous ensemble pour donner un signal fort. C'est ce qui nous permettra de trouver un bon équilibre et un respect mutuel entre le monde politique et le monde des affaires. C'est ce qui nous permettra aussi de réaliser les meilleurs choix pour l'emploi et la création de nouvelles richesses parce que c'est ce que nous souhaitons tous M. MOREAU.

Merci pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'invite M. Serge CAPPA, vous avez la parole Monsieur le Chef de Groupe.

M. CAPPA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, au nom du Groupe socialiste évidemment, je souhaite exprimer notre total soutien à la motion qui va être présentée par le Collège provincial et surtout souligner l'action qui a été menée non pas hier mais déjà depuis un certain temps par le Collège pour exprimer ses inquiétudes quant à la situation d'ENODIA. Donc nous voulons tout à fait soutenir et je pense qu'il est clair dans le cadre de ce type d'assemblée d'avoir ce genre de réunion mais j'aime bien aussi rappeler à nos collègues des autres groupes que si nous ne nous étions pas tous associés pour demander cette réunion extraordinaire, elle n'aurait pas eu lieu. Je crois que là aussi c'est un acte démocratique qui a son importance.

Donc, M. le Député-Président, nous faisons, je dirais, corps et âme avec vous, et avec l'ensemble des Administrateurs d'ENODIA quels que soit les groupes politiques, il y a 5 représentants de la Province et nous comptons sur vous pour défendre les intérêts de la Province, des Communes et aussi des travailleurs.

Je pense que quand on voit des situations comme on vient de vivre dans d'autres domaines, chez Thomas Cook, par exemple, nous ne souhaitons pas voir ce genre de situation.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Mes chers Collègues, un petit bémol toutefois à ce que je viens d'entendre.

Je trouve que le contenu des réponses n'est pas très important mais soit.

Ayant discuté de la proposition de résolution au niveau du Bureau, j'ai bien noté que le rapport d'un expert ou d'un consortium d'experts désignés reviendrait en discussion ici au niveau du Conseil provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Et donc, c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons cette proposition de résolution mais il faut reconnaître qu'il y a ce soir, indépendamment de la qualité des débats qui sont intervenus peu de réponses.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite M. RASSAA, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe. Deux minutes !

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Oui oui. Ne vous tracassez pas. En fait, on répond à la réplique sur les réponses, ce n'est pas encore le débat sur la motion.

Si j'ai bien compris, le Collège ne veut pas nous exposer les choix futurs qu'il compte faire et continue apparemment à faire confiance au management puisque M. le Député Président trouve que l'exposé de M. MOREAU est brillant.

Personnellement, je ne l'ai pas trouvé brillant.

Je n'ai compris non plus... enfin, j'ai bien compris par contre que je n'aurai pas de réponse à ma question et je veux dire que ce n'est pas une question gadget, je pense que M. MOREAU veut depuis le début transformer notre intercommunale en une multinationale, il ne comprend que les cotations de Moody's.

Le PTB, nous, on est pour une initiative publique, industrielle, démocratiquement débattue et une gestion publique aussi où les gestionnaires font primer l'intérêt public sur l'intérêt privé.

Je vous remercie et on aura un débat sur la motion dans quelques secondes.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe, vous avez respecté les deux minutes. Monsieur JADOT, vous avez la parole.

M. JADOT, Président (de son banc).- Madame la Présidente, de mon banc, simplement pour rassurer notre collègue. Des informations sortent dans la presse. J'espère que nous aurons peut-être des réponses claires... (inaudible).

Mme LA PRESIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

VIII.- Projet de résolution à adopter par le Conseil provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour.

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et a soulevé un débat, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Julien VANDEBURIE, à nous en faire connaître les conclusions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Donc, voilà. Nous avons donc eu un débat entre membres du Bureau sur deux textes.

Un premier texte de résolution déposé par trois groupes ici du Conseil provincial et un autre texte déposé par la majorité.

Donc, ensuite, nous avons discuté sur plusieurs amendements et finalement nous avons donc décidé d'un vote. Le vote sur la résolution initiale était de 8 contre, 2 pour et le vote sur la résolution de la majorité et ses amendements acceptés de 8 pour et 2 abstentions.

Donc, voilà. La proposition faite au Conseil est d'adopter la résolution sur cette base.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'allais justement en parler. La version amendée du projet de résolution soumise au Bureau vous a été distribuée.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA. Je ne vous oublie pas. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci. Donc, pour être très clair. Je ne sais pas, j'ai l'impression que l'ordre du jour qu'on nous soumet ici, on veut procéder à un vote uniquement sur la motion déposée par le Collège.

Je veux qu'on vote sur la motion déposée par la minorité en bonne et due forme. C'est ce qu'on fera ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Très bien. OK. Je vais expliquer pourquoi si je vais soutenir quand même la motion déposée par le Collège.

Je tiens à la motion qu'on a déposée avec les Groupes ECOLO et CDH parce que dans cette motion, il y a des choses qui ne se retrouvent pas dans la motion déposée par le Collège. Il y a notamment une marque de soutien aux travailleurs qui est explicite dans la motion déposée.

Il y a surtout une demande de débat public et transparent sur la redéfinition du périmètre de l'intercommunale et puis il y a surtout une demande de suspension des privatisations partielles au total de VOO de WIN et d'ELICIO en attendant que ce fameux débat sur le périmètre ait lieu. Voilà, ce sont des choses qui sont plus ou moins exprimées dans la motion mais pas en tout cas de manière aussi claire. Nous aurions voulu que les mots comme « privatisation » soient actés car c'est ce qui est en train de se préparer même si on marque un stop et j'espère qu'à l'avenir le débat effectivement sur le périmètre aura lieu dans cette enceinte, dans les différents conseils communaux avant que toute décision soit prise.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Je vous remercie.

Merci Monsieur le Chef de groupe. M. VANDEBURIE, vous avez la parole.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

J'espère que c'est la dernière fois que je monte ici en tout cas aujourd'hui. Je voulais vous dire que j'ai été d'abord agréablement surpris de l'ouverture de l'ensemble des membres du Conseil, ici, des différents Groupes de la majorité en particulier pour ce Conseil spécial.

Très agréablement surpris qu'on ait l'occasion de recevoir le CEO de NETHYS et la direction générale d'ENODIA sans aucun souci et de pouvoir poser l'ensemble de nos questions.

Je suis par contre extrêmement déçu de la teneur des réponses. Je me suis dit, ah, mince, on y était presque... L'exercice de démocratie, nous n'y sommes pas encore. On a encore beaucoup de travail à faire ici.

Ceci dit, le texte de la résolution est un bon texte et malgré tout cela, nous allons le soutenir.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Personne. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote sur le projet de résolution déposé par les groupes ECOLO, PTB et CDH-CSP.

- Qui est pour les conclusions du Bureau qui, je vous le rappelle, vous propose de ne pas l'adopter ? Le groupe PS, le groupe MR.
- Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.
- Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil n'adopte pas ladite résolution.

Nous passons au vote sur le projet de résolution amendé, tel que déposé sur vos bancs (document 18-19/450).

- Qui est pour les conclusions du Bureau qui vous propose d'adopter ce projet de résolution amendé ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.
- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

J'invite à présent Monsieur le Président à reprendre sa place à la tribune pour clôturer la séance de ce jour.

IX.- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2019

M. LE PRESIDENT.- Un grand merci Myriam. Je crois que tu as fait cela avec brio. Point 7 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare donc close la séance publique de ce jour.

Je vous rappelle que vous devez encore signer la seconde feuille de présence.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 à 16H30.

Je vous remercie, bonne fin de soirée.

La réunion publique est levée à 21H55.